

Après- demain

Organe
de la Fondation
Seligmann

N° 14 (NF) — 2^{ème} trimestre 2010 — Le numéro : 9 €

LE SERVICE CIVIQUE

FRANÇOISE SELIGMANN

Pourquoi un service civique

MARTIN HIRSCH

Un souffle nouveau dans le creuset républicain

BERNARD LESTERLIN

Quand une loi modeste porte une grande idée

PATRICK GÉRARD

Le civisme : un engagement qui commence à l'école

JEAN BASTIDE

Obligation ardente plutôt qu'obligation légale

ALAIN OLIVE

Faire cohabiter dans la clarté service civique et marché du travail

JACQUES VOISARD

Une nouvelle aventure humaine, citoyenne et républicaine

VÉRONIQUE BUSSON

Du "devoir de servir" à l'engagement associatif

RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION CIVILE (CNPC)

PASCAL PEREZ

Réinventer la Nation, retrouver l'âme française !

MICHELLE FERRAND

Les "jeunes" : Qui les connaît ? Qui les entend ? Qui les comprend ?

GUY SNANOUDJ

Une nouvelle jeunesse pour le pacte républicain

LES ACTIONS DE LA FONDATION SELIGMANN

EXEMPLE À SUIVRE :

La Shoah, outil d'apprentissage de la citoyenneté

A LIRE :

Les livres qui ont retenu l'attention d'Après-demain

SÉLECTION D'APRÈS-DEMAIN :

Pierre Joxe : *Cas de conscience*
Caroline Fourest : *La dernière utopie*

Directrice : Françoise Seligmann

Rédaction, administration : BP 458-07 - 75327 Paris Cedex 07

Non vendu dans les kiosques

ISSN 0003-7176 - N° de CPPAP : 0514 P 11513

www.fondation-seligmann.org

Renseignements en dernière page

Prochain numéro :
**LA JUSTICE
AUJOURD'HUI**

Auteurs et idées-clefs de ce numéro

Dossier réalisé sous la direction de Guy Snanoudj

Page 3

Pourquoi un service civique par Françoise Seligmann.

Le Service civique sera un moment privilégié pour sensibiliser les jeunes à la Nation, pour développer leur sens de la citoyenneté, pour parfaire, à travers des actes utiles à l'intérêt général, leur éducation civique dans des missions de solidarité à caractère philanthropique, éducatif, environnemental, autour des valeurs de la République, plus nécessaires mais plus menacées que jamais : Liberté, Egalité, Fraternité. Auxquelles il importe d'ajouter la laïcité.

Page 5

Un souffle nouveau dans le creuset républicain

par Martin Hirsch, normalien, ancien élève de l'E.N.A., ancien président d'Emmaüs France et de l'Agence nouvelle des solidarités actives. Depuis mai 2007, Martin Hirsch est Haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté. Depuis janvier 2009, il est également Haut-commissaire à la Jeunesse.

Le Service civique n'est pas une simple formalité, encore moins une corvée inutile. Il sera utile aux jeunes, il sera également utile à la société toute entière. Il sera au service de causes environnementales, sociales, culturelles, citoyennes. Une génération qui s'engage, c'est une génération qui reste marquée à jamais par le souci de l'altruisme, par la capacité d'agir, par le sens du projet, par le goût de l'aventure. Voilà l'enjeu passionnant du Service civique que nous voulons.

Page 8

Quand une loi modeste porte une grande idée

par Bernard Lesterlin, député de l'Allier (2^{ème}), ancien conseiller municipal de Montluçon (démissionnaire par respect du principe de non-cumul des mandats), animateur et porte-parole du groupe de travail du groupe socialiste, radical et citoyen (SRC) à l'Assemblée nationale, sur le projet de loi portant création du Service civique.

Chacun sentait bien que, malgré tous les défauts et le caractère inégalitaire dont souffrait l'ancien service militaire, les jeunes devaient retrouver d'urgence une opportunité de participer à un engagement collectif partagé, qui leur donne un sentiment d'appartenance à la Nation. Notre pays n'est plus perçu par son peuple comme devant être défendu d'une menace extérieure mais comme risquant plutôt de se diluer, faute de rassemblement de sa jeunesse autour de ses valeurs républicaines.

Page 12

Le civisme : un engagement qui commence à l'école

par Patrick Gérard, docteur en droit et agrégé de droit public, ancien directeur de l'enseignement scolaire au ministère de l'Éducation nationale, Recteur de l'académie et Chancelier des Universités de Paris.

Le civisme est une valeur essentielle pour notre société, l'engagement est au cœur des valeurs que l'école de la République souhaite transmettre aux élèves. Le service civique prolonge une œuvre -celle de l'école- d'éducation des citoyens. Il donne à l'apprentissage du civisme un horizon concret, au service de notre société. Cette complémentarité entre l'Éducation nationale et le service de la Nation constitue, depuis la fin du XIX^e siècle, et doit continuer à constituer l'un des fondements de notre République.

Page 14

Obligation ardente plutôt qu'obligation légale

par Jean Bastide, ancien président du Conseil national de la vie associative, Président fondateur de France Bénévolat ; reconnue d'utilité publique en janvier 2010, l'association France Bénévolat met en relation associations et bénévoles en recherche de missions.

Le service civil est évoqué en France depuis 1996. Il a donné naissance à un dispositif complexe, fait de formes de volontariat peu aisées à discerner. L'existence d'un socle législatif commun à tous ces volontariats et simplificateur est indispensable. Quant au débat sur la nature obligatoire ou volontaire du Service civique, il reste d'actualité. Des arguments en faveur de l'une ou l'autre formule, il ressort que le Service civique doit être surtout une ardente obligation, mais non une obligation tout court.

Page 17

Faire cohabiter dans la clarté service civique et marché du travail

par Alain Olive, Secrétaire Général de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), ancien secrétaire national de la Fédération de l'éducation nationale (FEN).

L'UNSA approuve la volonté de renforcement du lien social et la promotion des valeurs de la citoyenneté portées par le nouveau service civique. L'UNSA a décidé de participer à sa construction, car elle pense que c'est le moyen le plus efficace d'éviter d'éventuelles dérives : en effet, il faut éviter une perversion qui aboutirait à la mise en place, par le biais du Service civique, de "sous-emplois" pour jeunes, ou encore que cela ne constitue qu'un artifice destiné à faire baisser les statistiques du chômage des jeunes.

Page 19

Le volontariat aujourd'hui : une nouvelle aventure humaine, citoyenne et républicaine

par Jacques Voisard, administrateur honoraire de l'Institut Paul Delouvrier et Fondateur du Groupe d'études et de réflexions interrégional (GER). Jacques Voisard a notamment publié "La question immigrée dans la France d'aujourd'hui" (en collaboration avec Christiane Ducastelle, Ed. Seuil, Points Politique).

C'est l'enjeu même d'un volontariat intelligent, doté de réels moyens : devant la triple fracture de la mémoire, de la loi et du projet commun, -qui, depuis des années, ronge notre société au risque de la détruire- aider la République, la Nation, l'État et la société elle-même à retrouver le chemin de leur légitimité, en permettant à des hommes et des femmes de devenir des citoyens, responsables ensemble et, en dernier lieu, du devenir d'une âme commune que l'on peut appeler "France". Cette syntaxe et ce projet ne sont ni désuets ni nostalgiques.

Page 24

Du "devoir de servir" à l'engagement associatif, quels modèles pour le service civique ?

par Véronique Busson, militante associative, chargée de mission "Volontariats" à Cotravaux (www.cotravaux.org), engagée depuis plus de 30 ans dans l'organisation de chantiers de bénévoles et d'échanges internationaux de volontaires et, plus récemment, dans le développement de nouvelles formes de volontariat, ainsi que dans les évolutions législatives qui les accompagnent.

La récente proposition de loi relative au Service civique supprime le contrat de Volontariat associatif, permettant de s'engager pleinement pour une durée de plusieurs mois. Demain, la seule forme possible de volontariat pour les jeunes de 16 à 25 ans sera donc le Service civique, forme majeure du Service national, pris en charge par l'État, pour des "missions d'intérêt général reconnues prioritaires pour la Nation". Les associations perdent ainsi une liberté spécifique, et gagnent un potentiel, avec la possibilité de développer de manière importante l'accueil de jeunes dans le cadre particulier du Service civique.

Page 28

Le service civique : une dimension sociale et morale de la sécurité civile

Le Conseil national de la protection civile (CNPC), (www.cnpc-asso.fr), fondé en 1959, est une association reconnue d'utilité publique. Il réunit des experts de l'État et des collectivités territoriales, ainsi que des associations, qui se consacrent à la protection des populations. Unir, agir et coopérer sont les maîtres mots du CNPC, dont les travaux sont conduits au sein de groupes et de commissions spécialisés. L'une de celles-ci travaille plus particulièrement sur le Service civique ; le présent article reprend les grandes lignes de son dernier rapport.

Le volontariat a toujours reposé sur un engagement, soutenu par une adhésion forte aux grandes valeurs citoyennes : don de soi, altruisme, dévouement à la communauté, disponibilité, acceptation des risques. La création d'un service civique offre l'occasion de sensibiliser de jeunes volontaires aux problématiques de sécurité civile et de protection des populations. S'agissant de la protection civile, c'est une expérience extrêmement enrichissante qui pourra leur être proposée.

Page 31

Réinventer la Nation, retrouver l'âme française !

par Pascal Perez, directeur du Cabinet "Formules Economiques Locales".

Aurions-nous besoin d'un service civique si un jeune sur trois ne sortait pas de l'école, porteur des stigmates de l'échec ? Si l'offre de logements locatifs ou en propriété était en rapport avec la demande et les besoins ? En aurions-nous besoin sans la pauvreté ? A ne pas vouloir voir l'ampleur des causes des ségrégations qui ont prospéré dans le pays, on attend tout et trop du Service civique.

Page 33

Les "jeunes" : Qui les connaît ? Qui les entend ? Qui les comprend ?

par Michelle Ferrand, bénévole à l'Alliance française.

Une société peut tout perdre, sauf l'espoir dans l'avenir de ses enfants. Peut-on dès lors rêver d'un collectif fort de simples citoyens, sans récupération -ni politique, ni syndicale, ni religieuse- qui imposerait aux élus (nous sommes en démocratie et nous élisons nos représentants de la base au sommet !) d'inscrire cet espoir et ce devoir au nombre des priorités nationales ?

Page 36

Une nouvelle jeunesse pour le pacte républicain

par Guy Snanoudj, Secrétaire général de l'Institut Paul Delouvrier (IPD). L'IPD est une association créée "pour pérenniser la mémoire de Paul Delouvrier et l'exemplarité de son action au service de l'État et du bien public dans les domaines de la construction européenne, de l'aménagement de l'espace, de l'énergie, des moyens d'information, de l'accueil et de l'éducation". Le service civil est un des dossiers sur lesquels l'Institut se penche et réfléchit depuis plusieurs années.

La réussite du Service civique est subordonnée à une condition majeure : celle d'en faire un outil au service d'un projet de société digne de l'héritage légué par les "anciens", à la hauteur des espérances d'une jeunesse inquiète et souvent maltraitée, tournée vers la réconciliation des générations, ayant pour ambition de (re)donner à la France l'envie d'un futur placé sous le signe du progrès, une place enviable dans le concert des Nations, porteuse de valeurs au sein de l'Europe et fidèle à un pacte républicain effectif, adapté à son temps.

Page 40

Les actions de la Fondation Seligmann

Page 42

Exemple à suivre : La Shoah, outil d'apprentissage de la citoyenneté

par Samia Essabaa, enseignante en lettres et anglais au Lycée Professionnel Théodore-Monod de Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis).

Pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme, Samia Essabaa emmène ses élèves à Auschwitz, au Maroc et aux États-Unis. Ils y rencontrent des témoins : anciens déportés, anciens "enfants cachés", enfants de "Justes parmi les Nations". Ils découvrent les hauts lieux de mémoire en Ile-de-France, le Mémorial de la Shoah à Paris, le camp d'Auschwitz, le Musée mémorial de l'Holocauste à Washington.

Page 44

A lire : les livres qui ont retenu l'attention d'Après-demain

Page 46

Sélection d'Après-demain par Denise Jumontier

Caroline Fourest : "La dernière utopie"
Pierre Joxe : "Cas de conscience"

Françoise SELIGMANN

POURQUOI UN SERVICE CIVIQUE

L'ancien service militaire avait, en temps de paix, permis à des millions de jeunes gens d'échapper à la malédiction de leur milieu social, notamment rural, en leur apprenant à lire, à écrire et même à conduire, mais surtout à rencontrer l'autre, différent, français comme eux, ni plus ni moins qu'eux. Brassage social, lecture et écriture dans une langue nationale commune, découverte concrète de l'égalité et de la fraternité, apprentissage de la diversité : le service militaire faisait de la mixité sans le savoir, et ce n'était pas si mal.

Que faire aujourd'hui, dans un contexte différent, une autre époque, face au racisme, au communautarisme, au désarroi des banlieues, à la perte de repères, à la démission des pouvoirs publics et parfois de l'Ecole ? Je m'interroge en voyant tous ces jeunes sans emploi, sans formation, sans perspective, prématurément passés par profits et pertes.

Parce que je crois à un engagement pacifique, citoyen, républicain, je crois à la nécessité d'un service civique, et j'ai la conviction que celui-ci devrait être obligatoire, afin qu'il ne connaisse pas le même échec que son pâle précurseur, le service civil institué à la hâte et dans l'improvisation par Jacques Chirac en 2006. A cet égard, les engagements énoncés l'an dernier par Martin Hirsch vont dans le bon sens. Pour la première fois, sous un gouvernement de droite, j'ai enfin entendu

énoncer une ébauche de réflexion globale, courageuse et lucide, sur les difficultés rencontrées par la jeunesse (autonomie, logement, orientation, échec scolaire...).

UNE ÉDUCATION LAÏQUE À LA MORALE RÉPUBLICAINE

Le service civique serait un moment privilégié pour sensibiliser les jeunes à la Nation, pour développer leur sens de la citoyenneté, pour parfaire, à travers des actes utiles à l'intérêt général, leur éducation civique dans des missions de solidarité à caractère philanthropique, éducatif, environnemental, autour des valeurs de la République plus nécessaires mais plus menacées que jamais : Liberté, Egalité, Fraternité. Auxquelles j'ajouterai la laïcité. Je conçois mal que ce service -rémunéré ou non, il ne m'appartient pas d'en décider- soit perçu comme une corvée : proposer à un jeune d'être pleinement citoyen de son pays pendant six mois de sa vie, ce n'est pas demander la lune !

L'urgence m'en apparaîtrait peut-être moindre si ma conviction qu'il faut agir ne s'était trouvée brusquement renforcée il y a maintenant un peu plus de deux ans, le jour où j'ai entendu, stupéfaite, l'actuel Président de la République déclarer, à Rome, devant le pape :

“Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra

jamais remplacer le curé ou le pasteur... parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance...".

Pour se livrer à un tel éloge de la **"laïcité positive"** chère à Benoît XVI, quelle mouche a donc piqué M. Sarkozy ? Quelle conception de la République a-t-il ? Quelle connaissance a-t-il au juste de l'Histoire, des Lumières, de tout ce qui s'est dit, écrit, accompli ou commis dans ce pays depuis 1789 ?

Nouvelle forme de contrat social, le service civique que j'appelle de mes vœux n'aurait rien d'un retour masqué au service militaire d'antan mais offrirait aux jeunes la nouvelle aventure citoyenne qui leur manque à l'évidence. Civil, civique et humanitaire tout à la fois, il donnerait l'occasion de sortir de chez soi, de quitter son quartier, d'apprendre la solidarité, d'aller à la rencontre des autres et de la différence ; il offrirait au moins un bout de remède aux problèmes d'insertion, d'ignorance, de chômage, d'exclusion, de précarité ou de violence.

DONNER DES REPÈRES

A mes yeux, le service civique ne serait pas uniquement conçu pour défendre et illustrer les valeurs républicaines ou citoyennes, imposer la mixité, ce qui fait d'abord partie des missions essentielles de l'école publique : il faut que les jeunes puissent

aussi acquérir des compétences durant cette période, pour que celle-ci ne soit pas finalement inutile. Voilà qui implique de nouvelles responsabilités des adultes, des jeunes retraités notamment.

Le "tuteur" peut guider le jeune dans une réflexion sur son avenir, de sorte qu'il mesure ses compétences à la fin de sa mission. En ce sens, les jeunes en service civique doivent pouvoir en tirer bénéfice pour leur parcours professionnel. Il peut y avoir des dispositions pour faciliter l'accès à l'emploi, dans l'administration ou les services publics, à celles et ceux qui sont issus de milieux défavorisés ou de l'immigration. C'est un choix politique, une démarche à laquelle il faut associer les ministères de la Santé, des Affaires sociales, de l'Education nationale, des Affaires étrangères et de la Défense.

Il y a toutes les raisons d'espérer ; d'une part, je constate qu'il n'y a jamais eu autant d'étudiants, et de jeunes en général, engagés dans le mouvement associatif et humanitaire ou désireux de s'y investir ; d'autre part -et pour m'en tenir à ma propre expérience- les actions de la Fondation que j'anime me mettent à longueur d'année en contact avec de nombreuses associations dynamiques, créatives, et d'autant plus indispensables qu'elles pallient trop souvent les carences et le désengagement coupable de l'Etat : elles sont en permanence en quête de volontaires. Dès lors, qu'attend-on ?

Françoise SELIGMANN

L'équipe d'Après-Demain

Directrice : Françoise Seligmann

Secrétaire générale : Annie Snanoudj-Verber

Rédaction : Yvon Béguivin, François Colcombet, Bruno Fulda, Valérie Hachard, Pascal Pérez, Bernard Wallon

Administration : Denise Jumontier

Martin HIRSCH

UN SOUFFLE NOUVEAU DANS LE CREUSET RÉPUBLICAIN

L'envie de s'engager au service d'une cause ou d'un idéal est une caractéristique forte de la jeunesse de notre pays. Lorsque je rencontre des jeunes dans les missions locales comme dans les grandes écoles, dans les lycées comme dans les centres d'apprentissage, tous me disent la même chose : **“oui, je veux m'engager, oui je veux donner de mon temps pour les autres”**. Or, jusqu'à présent, aucun dispositif ne permettait de répondre de façon satisfaisante à ce besoin d'engagement : manque de moyens, complexité, absence de valorisation, il y avait plus d'obstacles sur la route de l'engagement que de voies d'entrée attractives.

LES DEUX MOTS D'UNE HAUTE AMBITION

C'est ce qui change aujourd'hui avec la création du **Service civique**, adopté par le Parlement au départ d'un très large consensus. Le terme de **“service civique”** est porteur d'une très haute ambition pour notre Nation, pour notre société et pour notre jeunesse. Le nouveau dispositif que nous allons mettre en œuvre permettra de reconnaître, après une longue éclipse, que notre pays a besoin d'engagement, et plus particulièrement de l'engagement des jeunes. Il permettra de donner une nouvelle jeunesse au creuset républicain et d'offrir de nouvelles perspectives à la jeunesse d'aujourd'hui et de demain.

Certains trouveront dans la création du service civique la réparation de la disparition du service militaire. D'autres considéreront que le service civique est le prolongement de formes d'engagement qui existaient avant 1995. Nous ne créons pas le service civique par nostalgie mais parce que nous croyons en l'avenir. Le service civique est un acte de confiance dans la capacité de notre jeunesse à servir l'intérêt général. D'ailleurs, personne ne peut rester indifférent devant la création, au sein du code du service national, d'un nouveau chapitre consacré au service civique et le symbole n'est pas neutre. Il donne un poids à cette ambition et signifie que désormais il y aura une autre manière de servir sa Nation, de servir sa patrie, de servir la société, par un engagement volontaire reconnu, encouragé, valorisé.

UNE RÉPONSE QUE CHACUN POURRA FAIRE SIENNE

Si au cours de ces derniers mois, notre pays avait débattu de ce que c'est que d'être un citoyen dans notre pays, nul doute qu'il aurait considéré le service civique comme un instrument privilégié pour faire partager au plus grand nombre la grandeur et la servitude de la citoyenneté. Quand on analyse les maux de notre société, les déficits de notre cohésion sociale, la perte de sens, la crainte du déclassement, les difficultés à trouver les

raisons de vivre ensemble, le magma des incompréhensions et le brasier des intolérances, on devrait naturellement répondre **“service civique”**.

Notre pays a l'art de se déchirer sur les questions qui devraient l'unir, de polémiquer sur les sujets identitaires, de laisser les uns et les autres se disputer le monopole du bien commun. Le service civique est, lui, une réponse qui a vocation à rassembler, à réunir, à mobiliser, à transcender les clivages. Aux défis que nous traversons, il est une réponse appropriée, que personne ne pourra s'approprier, mais que chacun pourra faire sienne.

Nous ne sommes pas les premiers à mettre sur le métier l'ouvrage du service civique pour les jeunes. Il y a quatre ans, la création d'un service civil avait suscité l'enthousiasme pour être la réponse aux incendies dans les banlieues. Mais, faute de crédits, faute de volonté politique réelle, faute de constance de l'Etat, cette réponse a fait long feu.

LE CIVISME, C'EST POUR TOUS

Certains auraient voulu que le service civique soit obligatoire pour les jeunes. Avec des arguments forts. Le civisme, c'est pour tous. Si le service civique est un apprentissage de la citoyenneté, nul ne doit se soustraire à cet apprentissage. Si le service civique est volontaire, n'y-a-t-il pas un risque que les volontaires soient celles et ceux qui ont déjà l'opportunité de construire leur propre parcours et qui sont, parmi les jeunes, les plus privilégiés ? Un service civique pour les futurs officiers de la Nation, rien pour l'innombrable troupe des fantassins de la République. Et le service civique volontaire est-il compatible avec l'objectif de mixité et de cohésion sociale ? Si on reconnaît le rôle intégrateur de la conscription, n'était-ce pas son caractère général, obligatoire qui en était la raison ?

Obligatoire ? La question a été longuement et passionnément débattue au Sénat. Nous

avons retenu le principe d'un service civique volontaire. Pourquoi volontaire ? Parce qu'une société qui ne sait pas procurer un emploi à ces jeunes ne saurait les contraindre à accomplir un service civique. Une société qui ne se montre pas suffisamment solidaire, pas suffisamment engagée vis-à-vis de la jeunesse, ne saurait exiger d'eux une solidarité spécifique et un engagement particulier. Que la question se repose quand la situation des jeunes sera normalisée, pourquoi pas ?

MOBILISATION GÉNÉRALE

Pour autant, le service civique doit contribuer à cette intégration. En offrant un cadre et des moyens à l'engagement, la société soutient les jeunes, et les vertus prêtées à un service civique obligatoire doivent être les vertus conférées à un service civique volontaire. C'est en substance ce qu'a déclaré le Président de la République lors de son discours du 29 septembre 2009 en Avignon, lorsqu'il y a fixé les axes d'une politique pour la jeunesse : ***“Je veux une génération qui ait envie de s'engager et qui soit en capacité de le faire. Une génération solidaire qui se mobilise pour une cause ou pour un idéal. Une génération qui s'investisse pleinement dans la vie associative, syndicale, politique. Une génération qui ne raisonne pas seulement en termes de droits mais aussi de devoirs. Le service civique entre pleinement dans ce projet de société. Un service civique volontaire, car l'engagement est avant tout un don de soi”***.

Pour toutes ces raisons, nous devons nous mobiliser pour le service civique : l'Etat, les collectivités, les associations, les missions locales, etc. L'Etat se mobilisera, en y mettant les moyens. L'indemnité servie aux jeunes, pendant les six à douze mois de service civique, sera versée intégralement par l'Etat. Le service civique concernera d'ici 5 ans 10% d'une classe d'âge. Pour atteindre cet objectif, ce sont 500

millions d'euros qui devront être mobilisés chaque année par l'Etat. Nous avons conscience de l'importance de cet effort. Il est aussi considérable que l'enjeu.

Les associations, les collectivités territoriales, les missions locales se mobiliseront pour accueillir, encadrer et proposer aux jeunes des missions dignes d'intérêt. Elles ont, tout au long de ces mois, manifesté leur intérêt et fait part de leur disponibilité.

SANS ENGAGEMENT, PAS DE VRAIE CITOYENNETÉ

Les "seniors" seront appelés à se mobiliser, pour que leur engagement civique puisse se traduire par une contribution à l'encadrement, au tutorat et à l'accompagnement des jeunes. C'est le sens du service civique senior que de contribuer aux solidarités intergénérationnelles.

Nous mobiliserons les intellectuels et les grandes figures qui incarnent l'engagement pour concevoir une formation citoyenne et civique de qualité, pour que chaque jeune mesure qu'il n'y a pas de citoyenneté sans engagement.

Nous mobiliserons les universités et les écoles, pour que le service civique soit reconnu officiellement dans le parcours d'un jeune, pour qu'il puisse s'accomplir sans qu'on lui oppose les contraintes d'un cursus, qu'il puisse être valorisé dans l'obtention d'un diplôme.

Nous mobiliserons les employeurs pour que l'accomplissement du service civique soit considéré comme un atout maître dans le parcours d'un jeune. Il y avait une époque où la première ligne du CV d'un jeune homme était **"dégagé de ses obligations militaires"**. Désormais, la première ligne d'un CV, d'un jeune homme ou d'une jeune femme, pourra être : **"engagé dans un service civique volontaire"**.

Les jeunes se mobiliseront. Je n'ai pas de doute pour affirmer qu'ils seront présents au rendez vous du service civique et que

nous pourrons évaluer le succès de ce dernier à l'aune de deux critères. Le service civique sera un succès s'il permet aux jeunes qui portent en eux une soif d'engagement, un besoin de générosité, un souci d'altruisme, de réaliser leur projet dans un tel cadre. La société a besoin d'eux, et de leur dire que devenir adulte, ce n'est pas se départir de ses idéaux de jeunesse, c'est les vivre, les faire grandir et les faire partager.

Ce succès suppose aussi que le service civique puisse mobiliser les jeunes qui n'ont pas de projet d'avenir, qui n'ont pas conscience de leur utilité dans la société, pour lesquels le lien avec une aventure collective est abstrait. Le service civique est un message que nous leur adressons, un appel que nous leur lançons. Nous ferons tous les efforts pour que le service civique leur soit accessible et devienne pour eux une opportunité de renouer avec la passion, l'effort, l'exigence, le goût du projet collectif.

C'est une opportunité offerte à chaque citoyen. L'objectif de mixité implique que toutes les catégories de la population puissent cohabiter, se mélanger et se rencontrer. Pour une partie de la population, un travail de pédagogie et de conviction sera nécessaire pour lever les réserves ou tout simplement faire connaître le dispositif. Nous l'entreprendrons.

Le service civique n'est pas une simple formalité, encore moins une corvée inutile. Il sera utile aux jeunes, il sera également utile à la société toute entière. Il sera au service de causes environnementales, sociales, culturelles, citoyennes, pour la solidarité internationale et pour le développement. Une génération qui s'engage, c'est une génération qui reste marquée à jamais par le souci de l'altruisme, par la capacité de faire, par le sens du projet, par le goût de l'aventure. Voilà l'enjeu passionnant du Service civique pour les mois qui viennent.

Martin HIRSCH

Bernard LESTERLIN

QUAND UNE LOI MODESTE PORTE UNE GRANDE IDÉE

Treize ans après la loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national et consacrant la suspension de la conscription obligatoire des garçons pour le “service militaire”, vient d’être voté par le Sénat, le 25 février 2010, à la quasi-unanimité, le texte définitif de la loi créant le service civique accessible à tous les jeunes, Français ou vivant en France depuis plus d’un an, et ce dès l’âge de 16 ans.

C’est une bonne nouvelle à un double titre : d’abord, parce que -fait suffisamment rare pour être signalé par les temps qui courent- une proposition de loi d’initiative parlementaire de l’opposition de gauche a fait consensus, a été soutenue par le gouvernement et par sa majorité de droite ; ensuite, parce que chacun sentait bien que, malgré tous les défauts et le caractère inégalitaire dont souffrait l’ancien service militaire, il était urgent que les jeunes retrouvent une opportunité de participer à un engagement collectif partagé, qui leur donne un sentiment d’appartenance à la Nation. Notre pays n’est plus perçu par son peuple comme devant être défendu d’une menace extérieure par sa jeunesse mais comme risquant plutôt de se diluer, faute de rassemblement de celle-ci autour de ses valeurs républicaines.

RASSEMBLER, AU LIEU D’EXCLURE

Il est intéressant de noter que, pendant que le gouvernement se fourvoyait dans un débat sur l’identité nationale qui allait se terminer en fiasco prévisible sur l’idée qu’une identité peut être exclusive, les parlementaires finalisaient un texte qui, tout au contraire, parlait de cohésion nationale, de mixité sociale et de solidarité, autant de concepts qui rassemblent au lieu d’exclure. Tels sont en effet les objectifs que la loi assigne à cette nouvelle forme du service

national que devient le service civique : un service national non seulement civil, c’est-à-dire non militaire, mais civique, c’est-à-dire qui complète une expérience individuelle d’engagement solidaire par une véritable éducation collective à la citoyenneté.

OBLIGATOIRE OU NON ?

Fallait-il continuer à ne rien entreprendre sous prétexte que, après dix ans d’absence d’obligation du service national, il n’était pas envisageable de le rétablir du jour au lendemain, *a fortiori* sans le cadre qu’a offert l’armée jusqu’en 2001 ? Certainement pas. Il fallait d’abord sortir de l’idée que l’engagement pour la Nation ne concernait que les hommes, alors qu’en 30 ans les armées se sont ouvertes aux femmes ; la parité dans la vie civique et dans les responsabilités politiques a fait des pas de géant, même si beaucoup reste à faire. Or une tranche d’âge de jeunes Français, filles et garçons, représente aujourd’hui environ 750 000 jeunes. Dans l’hypothèse de l’instauration immédiate d’un service civique obligatoire, il faudrait donc, chaque année, faire émerger par les associations, les collectivités territoriales ou les établissements publics, autant de missions d’intérêt collectif que de jeunes engagés : difficile tout de suite, mais sans doute possible si l’on y travaille et si la Nation toute entière se mobilise sur ce projet.

UN PIÈGE

Cela est, en théorie, non seulement possible à terme mais sans doute nécessaire, tant sont grands les besoins de solidarité, notamment en matière d’aide à la personne, d’abord entre les générations mais aussi à l’égard des générations futures si l’on veut leur laisser un monde viable.

L'innovation sociale ou environnementale, hors secteur marchand, peut et doit sans doute conquérir des champs entiers de l'activité humaine qui seraient parfaitement adaptés à l'exercice de missions de service civique mais cela ne s'improvise pas, si l'on veut faire échapper l'engagement de service civique à toute confusion avec l'emploi salarié, ce qui serait prendre le risque d'institutionnaliser une sorte de sous-emploi dégradé de type CPE pour les jeunes. Cela serait absurde, *a fortiori* en le rendant obligatoire.

CONVAINCRE, PLUTÔT QUE CONTRAINDRE

Il n'est, en effet, pas envisageable de concevoir un tel projet dans le seul cadre d'une obligation civique légale pour les jeunes sans que le contenu des missions soit garant de l'utilité du dispositif, tant pour la société toute entière que pour les jeunes eux-mêmes. Cette évidence dicte de procéder à une montée en charge progressive du dispositif, en partant du volontariat pour tendre vers sa généralisation et son universalité.

Il convient donc de faire la preuve de notre capacité à convaincre plutôt qu'à contraindre, à faire du service civique un élément naturel -mais validé- du parcours du jeune, entre l'école obligatoire et la formation professionnelle ou les études supérieures, à mieux préparer les jeunes citoyens à la vie active c'est-à-dire à la fois à un emploi et à un engagement dans la cité. L'objectif de la loi est de commencer en 2010 par 10 000 jeunes, pour atteindre 10% d'une classe d'âge (75 000 jeunes) en cinq ans.

Telles furent les conclusions de la mission sénatoriale sur la politique en faveur des jeunes, dont la présidente était Raymonde Le Texier (PS) et le rapporteur Christian Demuynck (UMP), qui rendit son rapport le 26 mai 2009. Dans cette ligne et à l'initiative du groupe RDSE (Rassemblement démocratique et social européen), un débat public fut organisé au Sénat le 10 juin suivant. Ces travaux aboutirent au dépôt, le 14 octobre 2009, d'une proposition de loi sur le service civique par le Sénateur radical de gauche Yvon Colin, président du groupe RDSE. Voilà pour l'ini-

tiative parlementaire. Dans le même temps, Martin Hirsch, Haut Commissaire à la jeunesse, venait de présenter en juillet 2009, au nom du gouvernement, le *Livre vert* qui concluait les travaux de la Commission de concertation sur la politique de la jeunesse réunie pendant le printemps 2009. Celui-ci comprenait une proposition N° 55, préconisant de **“faire du service civique une étape naturelle dans la vie des jeunes”**. Dans son discours sur la jeunesse, prononcé le 29 septembre 2009 en Avignon, le Président de la République reprit à son compte ces préconisations en présentant le projet de service civique comme **“un des quatre piliers de construction de l'autonomie des jeunes”** et en s'appuyant sur le rapport qu'il avait demandé sur le sujet, en septembre 2008, à l'ancien ministre Luc Ferry.

DÉBROUSSAILLAGE ET LISIBILITÉ

C'est ainsi que les conditions politiques furent progressivement réunies pour que le débat parlementaire commence au Sénat dans sa séance du 27 octobre 2009, sur la base de la proposition de loi d'Yvon Colin. Il s'agissait d'inclure le nouveau service civique dans le Code du service national en lui consacrant un nouveau titre Ier bis portant **“dispositions relatives au service civique”** et de regrouper dans un même dispositif les différentes formes de volontariat tellement dispersées qu'elles en devenaient illisibles pour les intéressés et quantitativement confidentielles.

Ce texte, qui crée un service civique également ouvert aux collectivités et établissements publics, offre ce nouveau cadre juridique aux volontariats qui n'y figuraient pas et qui étaient portés jusqu'alors par les seules associations. Il s'agissait notamment du **service civil volontaire** (créé avec l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances -ACSé- par la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances et inséré dans le Code de l'action sociale et de la famille), du **volontariat associatif** (créé par la loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif et qui devient un **“volontariat de service civique”** de 6 à 24 mois ouvert aux plus de 25 ans). Il fallait

aussi englober dans cette appellation les volontariats qui figuraient déjà dans le code du service national comme le **Volontariat international en administration (VIA)** ou le **Volontariat international en entreprise (VIE)** ainsi que le **Volontariat de solidarité internationale** (créé par la loi du 23 février 2005). Le **Service volontaire européen**, défini par une décision du Parlement et du Conseil européen du 13 avril 2000, devient bien sûr une forme du nouveau service civique.

UN “SERVICE NATIONAL” D’AUJOURD’HUI

Cette remise en cohérence d’un service civique unique mais aux formes multiples était devenue indispensable pour que les jeunes s’y retrouvent. Cela, qui paraît acquis, va permettre de commencer à communiquer en direction des jeunes mais aussi des associations et des collectivités locales, comme en atteste l’ouverture du site www.service-civique.gouv.fr.

Ce qui caractérise d’abord cette loi, c’est qu’elle s’inscrit de plain-pied dans le service national, en modifiant profondément et en enrichissant le Code qui l’organise. Il ne s’agit donc pas d’une loi d’opportunité qui crée un dispositif de volontariat de plus. Le service national qui sommeillait depuis que son socle principal, le service militaire, avait été suspendu –et non supprimé– se voit donc remis au goût du jour dans le contexte où l’armée de conscription n’est plus nécessaire.

UNE COURTE “JOURNÉE” À REPENSER

Le service national comprenait trois obligations : le recensement, l’appel de préparation à la défense et l’appel sous les drapeaux. Ce dernier étant suspendu et le recensement restant obligatoire, l’ex-JAPD (**Journée d’appel de préparation à la défense**) a vocation à évoluer. La loi lui confère une nouvelle appellation, la **“Journée défense et citoyenneté”**. Il conviendra donc de repenser son contenu et ses modalités car les objectifs initiaux de cette journée obligatoire perdurent : sensibiliser les jeunes aux nouveaux enjeux de la défense et de la sécurité, les informer sur les opportunités des métiers des armes, comme le préconise le *Livre blanc* sur la défense mais aussi y intégrer dorénavant l’information sur le service civique.

La deuxième partie de la journée comportant des activités concrètes pour illustrer ces thèmes (visite de sites, présentation des métiers de la défense, initiation aux gestes qui sauvent...), on se demande légitimement comment tout cela peut entrer dans un programme de quelques heures, quand on sait qu’il faut aussi y organiser des tests d’évaluation des acquis fondamentaux de la langue française, destinés à détecter les jeunes en difficulté et à leur proposer un accompagnement approprié au terme d’un entretien individuel. D’aucuns pensent aussi que cette obligation représente une occasion inespérée de dresser un état des lieux ou un bilan de la santé de la jeunesse ; c’est aussi l’occasion de faire passer à tous les garçons et les filles de 17 ans des messages de prévention sur certaines pathologies et sur les conduites à risques. Mais les casernes ne sont plus là en nombre et le service de santé des armées n’est plus dimensionné comme il l’était au temps des **“trois jours”**... D’autant que les effectifs sont multipliés par deux du fait de la mixité du service national. Là aussi, il va falloir repenser la logistique, les modalités et les moyens financiers.

QUI ? QUAND ? OÙ ? COMBIEN ? COMMENT ?

Il s’agit d’un engagement volontaire d’une durée de six à douze mois, donnant lieu à une indemnisation et à une couverture sociale (maladie, maternité, vieillesse) prises en charge par l’Etat (388€ par jeune et par mois). Martin Hirsch, au nom du gouvernement, a précisé que l’indemnité nette versée directement au jeune (440€ par mois) par l’Etat (**Agence du service civique**) serait complétée d’un montant de 100€ pour les jeunes en difficulté, sauf à opter pour une bourse de fin de service civique (800€ pour 8 mois) versée à la fin de la mission. L’organisme d’accueil, lui, apportera également 100€, en nature ou en espèces, au titre de la prise en charge des repas, transports et partiellement de l’hébergement. Les solutions de gratuité seront recherchées, y compris par l’accueil dans des familles participant ainsi, à leur manière, au service civique des jeunes engagés lorsque leur lieu de mission est éloigné de leur domicile, car la mobilité géographique sera encouragée.

Cet engagement peut être effectué auprès d'organismes à but non lucratif : essentiellement des associations (en ont été exclus les associations culturelles et politiques, les congrégations, les fondations d'entreprise, les comités d'entreprise mais non les syndicats et mutuelles) ou des personnes morales de droit public en France (Etablissements publics nationaux comme l'ONF -Office national des forêts- ou locaux comme les SDIS -Services départementaux d'incendie et de secours-) ou à l'international et, bien sûr, auprès des collectivités territoriales. A cet égard, le champ de la coopération décentralisée a été ouvert au service civique, élargissant les opportunités de missions à l'étranger.

UN CHAMP D'ACTION LARGE ET VALORISANT

Le dispositif proposera des missions prioritaires pour la Nation. Le volontaire devra s'engager pleinement dans sa mission pendant toute sa durée, les activités complémentaires rémunérées (par exemple, donner des cours du soir) étant acceptées à titre d'exception. Le service civique sera valorisé dans le parcours de formation du jeune (enseignement secondaire et supérieur) à travers la validation des acquis de l'expérience.

Les missions d'intérêt général du service civique revêtent un caractère philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel ou concourent à des missions de défense et de sécurité civile ou de prévention, de promotion de la francophonie et de la langue française ou à la prise de conscience de la citoyenneté française et européenne. Tel est le champ d'action : il est large, tant que la mission se situe en dehors du secteur marchand et ne risque pas de se substituer ni à l'emploi ni à une bourse d'études.

UNE NÉCESSAIRE GOUVERNANCE D'ETAT

Un **Groupe d'intérêt public** (GIP) sera constitué entre l'Etat, l'ACSé, l'INJEP (**Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire**) et l'Association **France Volontaires** (pour l'international) afin de gérer le dispositif. Totalement piloté par l'Etat, comme nous l'avons souhaité

pour un service national, cet organisme, déjà cité plus haut, s'intitulera **Agence du service civique**. Son conseil d'administration sera assisté d'un comité stratégique réunissant les partenaires du service civique (structures d'accueil et personnes volontaires) ainsi que deux députés et deux sénateurs nommés par leurs présidents d'Assemblée respectifs. L'organisation déconcentrée ne relève pas de la loi mais il est d'ores et déjà acquis qu'elle s'appuiera sur les services extérieurs du ministère de la jeunesse et, au niveau des régions, des départements (et des arrondissements ?) sur les représentants de l'Etat. Une commission locale regroupera également les partenaires locaux du service civique à proximité des jeunes engagés et des organismes d'accueil, en incluant la mission locale.

RETROUVER LA LEÇON DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

L'avenir dira si cette loi aura été le départ d'un grand projet. Si, dans cinq ans, 75 000 jeunes sont en train d'effectuer leur service civique, il n'y aura pas de village, de famille ou de quartier qui ne connaisse un jeune ayant vécu cette expérience. Des millions de Français auront été en contact avec un jeune venu leur manifester sa solidarité et son désir d'engagement. Nous serons alors en situation de trancher démocratiquement le débat sur l'obligation ou non d'un service civique pour tous les citoyens de notre pays. D'autres pays européens auront aussi cheminé comme nous sur cette question.

Si nous en avons la volonté politique, le cadre est maintenant là et les quelques milliards d'euros à mobiliser ne poseront pas de problème dès lors que nous serons convaincus que cet investissement sur la jeunesse est une des clés de notre cohésion nationale et européenne et que le service civique est une étape, normale mais utile, du parcours de tout jeune Français. N'a-t-il pas fallu, il y a plus d'un siècle, du courage et un peu de folie pour rendre obligatoire pour les enfants l'école de la République ?

Bernard LESTERLIN

Patrick GÉRARD

LE CIVISME : UN ENGAGEMENT QUI COMMENCE A L'ÉCOLE

Le **“Service civique”** est une initiative qui repose sur deux valeurs fondamentales de notre société : l'engagement et le civisme. Elles sont partagées depuis toujours par l'école.

L'engagement est au cœur des valeurs que l'école de la République souhaite transmettre aux élèves. L'Education nationale veille à leur offrir un cadre privilégié pour la découverte de l'engagement. De nombreux élèves y prennent des responsabilités en devenant délégués au conseil de classe ou membres du conseil de la vie lycéenne, mais aussi en arbitrant des rencontres du sport scolaire, en créant des journaux d'élèves et en participant à nombre d'initiatives qui font vivre leur établissement.

UN CAP ET DES CORDÉES

L'école encourage aujourd'hui l'engagement des élèves. Le Parlement a fait de la maîtrise de **“compétences sociales et civiques”** l'un des piliers essentiels du socle commun de connaissances et de compétences à acquérir en primaire et au collège. Depuis la rentrée 2006, il a introduit au collège une note de vie scolaire qui évalue non seulement l'assiduité et le respect du règlement intérieur, mais aussi la participation à la vie de l'établissement et l'obtention des attestations de sécurité routière ou de formation aux premiers secours.

La réforme du lycée, qui entre en vigueur à la rentrée 2010, valorise les engagements

et le bénévolat en les reconnaissant dans le livret de compétences remis à chaque élève. De nombreux établissements d'enseignement supérieur ont également signé des conventions de partenariat avec des lycées dans le cadre de grandes opérations, telles que les **“Cordées de la réussite”** ou **“Cap en fac”**, qui permettent à des étudiants volontaires de s'engager pour l'égalité des chances, en accompagnant des élèves par un tutorat.

UNE COMPLÉMENTARITÉ À PRÉSERVER

En offrant aux jeunes la possibilité de s'engager dans l'intérêt général, le Service civique prolonge l'œuvre d'éducation des citoyens qui est celle de l'école. Il donne à l'apprentissage du civisme un horizon concret, au service de notre société. Cette complémentarité entre l'Education nationale et le service de la Nation a constitué, depuis la fin du XIX^e siècle, l'un des fondements de notre République.

C'est pour préserver cette complémentarité que d'autres grandes démocraties ont introduit avec succès un service civil volontaire remplaçant les obligations militaires. C'est notamment le cas de plusieurs de nos voisins : l'Allemagne, la Suisse, l'Italie. Dans ce dernier pays, 60 000 jeunes de 18 à 21 ans s'engagent chaque année au service de l'intérêt général de la société, dans des associations, des collectivités territoriales ou encore des universités.

UN TOURNANT POUR TOUTE UNE VIE

Le civisme est une valeur essentielle pour notre société. L'engagement qu'il suscite est souvent un tournant pour toute une vie. Il mérite également d'être valorisé pour devenir une étape gratifiante dans un parcours scolaire, universitaire et professionnel.

Là encore, l'école a un rôle important à jouer. Le lycée et les établissements d'enseignement supérieur doivent favoriser la validation de cette expérience dans les parcours scolaires et universitaires. C'est déjà le cas aujourd'hui pour certaines formes d'engagement. Une trentaine d'établissements d'enseignement supérieur accordent des crédits (ECTS) aux étudiants de l'Association de la Fondation étudiante pour la ville (AFEV) qui aident bénévolement des élèves du primaire et du secondaire. Ces partenariats entre établis-

sements d'enseignement supérieur et associations bénévoles trouveront dans le dispositif du service civique un cadre favorable pour se nouer.

PLUTÔT QU'UNE OBLIGATION, UNE CHANCE

L'Education nationale et l'enseignement supérieur sont aujourd'hui prêts à accompagner le développement d'un service civique qui prolonge leur action de formation et d'intégration dans notre société. Tout comme l'école après 16 ans, le Service civique n'est pas obligatoire. Il n'est pas une contrainte, mais une opportunité. Il offre à chaque jeune une chance de mieux s'intégrer dans le monde professionnel, de mieux réussir dans la vie.

Patrick GÉRARD



Jean BASTIDE

OBLIGATION ARDENTE PLUTÔT QU'OBBLIGATION LÉGALE

Depuis la mise en sommeil du Service national en 1996, la question d'un **“service civil ou civique”** est régulièrement posée, mais les réponses qui ont été données ont manqué de clarté. L'enjeu n'est pas second. C'est pourquoi il faut espérer que le Parlement, saisi du projet de loi sur le **Service civique**, parviendra à rendre enfin cohérent ce qui aurait mérité de l'être depuis longtemps.

En effet, jusqu'à ce jour, les différentes formes proposées aux jeunes, relèvent de plusieurs dispositifs complexes ¹. Si des espoirs de remédier à cette situation sont nés en 2006, lors de la préparation par Jean-François Lamour, alors ministre de la Jeunesse, des sports et de la vie associative, du projet de loi **“relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif”** ², il a fallu rapidement déchanter, car au lieu de simplifier et de créer une loi-cadre sur le volontariat, on s'est plus ou moins contenté d'ajouter une strate nouvelle aux dispositifs antérieurs.

FAIRE SIMPLE, RENDRE LISIBLE

Il faut espérer que la loi tiendra compte des erreurs du passé pour rendre le **“Service civique”** enfin lisible par tous, afin d'en accroître l'attractivité et la visibilité.

La première des exigences consiste à simplifier le dispositif, ce qui suppose que soit revisité l'ensemble des textes législatifs relatifs aux différents services volontaires, élaborés au cours des dix dernières années. Il est nécessaire de disposer d'un texte “cadre” à partir duquel pourraient être déclinées des formes spécifiques : **volontariat de sécurité, de coopération internationale, de cohésion sociale, d'en-**

gagement civique. Personne ne saurait contester l'existence de règles particulières propres à ces différentes formes de volontariat, notamment pour les volontariats s'exerçant dans le cadre des ONG à l'étranger, ou, en France, pour le volontariat de **sécurité...** Mais un socle législatif commun est la condition nécessaire à la clarté et à la lisibilité du dispositif.

UNE “OBLIGATION” COUPÉE DES RÉALITÉS

Le gouvernement fait le choix du volontariat mais il semble que les tenants d'un service obligatoire pour l'ensemble d'une génération n'aient pas encore baissé la garde. Fin 2005, en pleine crise des banlieues, c'est l'hebdomadaire *La Vie* qui a pris la tête d'une contre-offensive au discours prononcé par le Chef de l'Etat, en lançant un appel en faveur d'un **“service civil obligatoire”**, par lequel **“chacun d'entre nous, en contrepartie des droits que lui garantit la République, acceptera de participer au bien commun en donnant de son temps”**. En quelques semaines cet appel a suscité un véritable engouement : plus de 400 signataires parmi les parlementaires de droite et de gauche, 10.000 citoyens et quelques personnalités dont l'Abbé Pierre, Max Gallo, Edgar Morin...

“Casser les préjugés, faire tomber les barrières entre les milieux et les générations, promouvoir un sentiment d'appartenance à la collectivité dont chaque jeune se sentirait coresponsable”. Au final, l'auteur de ces lignes, Pierre Levené, Secrétaire général du Secours catholique, y voit un moyen de lutter contre la **“désintégration progressive de la société française, qui s'accélère sous nos yeux”**. Plus récemment,

Luc Ferry, auteur, à la demande du Président de la République, d'un rapport remarqué sur le sujet, prônait, dans une tribune du *Figaro*, l'obligation **“au terme d'une période de 4 ou 5 ans d'expérimentation, d'un service provisoirement volontaire”**. Parmi les tenants de l'obligation, certains parlementaires conçoivent ce service uniquement civil, alors que d'autres (de droite comme de gauche) - parmi lesquels François Hollande, alors Premier secrétaire du Parti socialiste- préconisent qu'une part du service ait une vocation militaire. Depuis treize ans, l'obligation bute sur les mêmes obstacles logistiques et financiers : comment accueillir dans de bonnes conditions toute une classe d'âge (700.000 à 800.000 hommes et femmes)... ?

L'obligation résiste mal à l'épreuve de la réalité.

ET DE QUEL DROIT... ?

Un autre obstacle à l'obligation est de nature juridique : n'étant plus lié à la défense du territoire, ce service ne serait compatible ni avec nos engagements internationaux, ni avec notre droit interne. Juridiquement, il pourrait être assimilé à du travail forcé, que condamnent la *Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés*, ainsi que les conventions de l'Organisation internationale du travail, qui priment le droit interne. C'est la raison pour laquelle, les dispositifs de service civil qui prévalent dans les autres Etats européens sont de deux sortes, en fonction de l'existence, ou non, d'un service militaire. Dans les Etats où celui-ci demeure, il existe un service civil obligatoire (en Allemagne, pour les objecteurs de conscience) ; dans les Etats où la conscription n'existe pas ou plus, les dispositifs favorisent uniquement le volontariat.

DES MISSIONS CHOISIES, PLUTÔT QU'UNE OCCUPATION DONNÉE

Au-delà des questions juridiques et financières qui constituent des obstacles majeurs pour une forme civile obligatoire,

le caractère volontaire de l'engagement est, à nos yeux, un des principaux facteurs de réussite d'un service civil. Pour autant, cela ne saurait suffire : encore faut-il que les missions confiées soient valorisantes et porteuses de sens pour tous les jeunes, quels que soient leur bagage scolaire et leur origine sociale. Ils doivent avoir la possibilité de choisir le projet dans lequel ils vont s'investir. Ce qui n'est possible que par le volontariat, et avec un nombre de volontaires relativement réduit (60.000 à 80.000 jeunes, c'est le choix du gouvernement, qui envisage 10% d'une classe d'âge au cours des trois ou quatre prochaines années). Enfin, la durée du service ne devrait pas être inférieure à 6 mois. C'est à ces conditions que ce service peut contribuer à la formation citoyenne, de jeunes aux itinéraires divers et aux repères multiples.

ATTENTION À L'ARTIFICE ANTI-CHÔMAGE

Accessible à tous, signifie qu'il faut offrir un statut qui permette l'autonomie de la personne pendant la durée du service. C'est pourquoi, il faudra que les textes législatifs ou réglementaires soient suffisamment précis pour que ce service ne soit détourné ni de ses objectifs ni de ses finalités, notamment qu'il ne se transforme pas en moyen de lutte contre le chômage des jeunes et qu'il finisse par être assimilé à un emploi aidé, ce que certains appellent déjà le **“volontariat de circonstance”**. Le service civique ou civil n'entre pas dans le cadre de la politique de l'emploi, même si le volontaire, au terme de son service, sera encouragé à valoriser ce temps en vue de son insertion professionnelle.

ACCESSIBLE À TOUS ET... ATTRACTIF POUR TOUS

L'accessibilité signifie aussi qu'il faudra veiller à ce que cette offre de service soit suffisamment attractive pour susciter l'intérêt des jeunes de tous les milieux. Ne serait-il pas déplorable que l'on aboutisse au constat qu'il existe deux voies parallèles : aux jeunes des “quartiers”, les emplois aidés ; aux étudiants ou aux

jeunes issus des classes moyennes, le service volontaire ? Non seulement l'objectif ne serait pas atteint, mais les effets seraient déplorables. C'est la raison pour laquelle, on sera attentif aux moyens qui seront affectés à la mise en œuvre du futur projet, à l'information, au niveau des indemnités, à la couverture sociale, aux droits à la retraite. Puisqu'il s'agit d'une activité indemnisée -et non d'un emploi- il conviendrait d'associer étroitement à l'élaboration des décrets et règlements d'un tel service, les partenaires sociaux, en général réservés sur l'idée d'un service volontaire qu'ils assimilent à des emplois aidés.

Alors oui, que ce Service civique fasse l'objet d'une ardente obligation ; mais non d'une obligation !

Jean BASTIDE

1. **"Plusieurs dispositifs complexes"** : la loi du 14 mars 2000 a institué un volontariat civil pour les jeunes de 18 à 28 ans, qui s'exerce dans le cadre d'un contrat de droit public, dans trois domaines : 1) la défense, la prévention, la sécurité ; 2) la cohésion sociale et la solidarité ; 3) la coopération internationale et l'action humanitaire. La loi du 23 mai 2006 est relative au contrat de volontariat associatif, il n'y a pas de limite d'âge et le contrat est de droit privé.

2. **Projet de loi "relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif"** : loi du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, ouverts aux jeunes de 16 ans.

BON DE COMMANDE

Après-
demain

Abonnements au Journal "Après-demain" :

- normal 1 an : 34 €	nombre :	x 34 € €
- tarif étudiants, syndicalistes ou groupés (5 et plus) : 26 €	nombre :	x 26 € €
- tarif étranger : 51 €	nombre :	x 51 € €
- tarif soutien : 54 €	nombre :	x 54 € €

Journal "Après-demain" :

Numéros commandés (nouveaux et anciens) :

Nombre total : au prix de 9 € l'unité €

Articles anciens numéros :

Titre des articles :

.....

Dans le numéro :

.....

Nombre d'articles : au prix de 6 € l'unité €

Montant total de la commande = €

Règlement à adresser à :

Après-demain - BP 458-07 - 75327 Paris Cedex 07

Accompagnez votre bon de commande d'un mandat administratif
ou d'un chèque n° sur

Vous recevrez une facture sous huitaine

En ligne sur www.fondation-seligmann.org : vous pouvez vous abonner,
acheter des numéros, et télécharger des articles parus depuis 2007.

Mes coordonnées :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Adresse e-mail :

Contactez-nous : fondation-seligmann@orange.fr

Alain OLIVE

FAIRE COHABITER DANS LA CLARTÉ SERVICE CIVIQUE ET MARCHÉ DU TRAVAIL

Après le Service civil volontaire (SCV) instauré par la loi sur l'égalité des chances du 31 mars 2006, voici le Service civique volontaire.

Inspiré de l'actuel SCV, ce nouveau dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. Ses objectifs ont clairement été définis par le Président de la République lors de son discours d'Avignon le 29 septembre 2009. Le premier est d'atteindre 10.000 jeunes d'ici à la fin 2010. D'ici 2015, Le Haut-commissaire à la Jeunesse, Martin Hirsch, espère attirer 10% de cette classe d'âge, soit 75.000 jeunes.

ARTIFICES ET EFFETS PERVERS : LA VIGILANCE S'IMPOSE

L'UNSA (Union nationale des syndicats autonomes) approuve la volonté de renforcement du lien social et la promotion des valeurs de la citoyenneté portées par ce dispositif. Pourtant, au-delà de ce principe, elle reste vigilante sur la mise en place du Service civique volontaire. En effet, il faut éviter une perversion qui aboutirait à ce que soient installés par ce biais des "sous-emplois" pour jeunes, ou encore que cela ne constitue qu'un outil pour faire baisser artificiellement les statistiques du chômage des jeunes. Au moment où le Service civique volontaire va être mis en place, c'est dans cet état d'esprit que l'UNSA a décidé de participer à sa construction. Nous pensons que c'est là le moyen le plus efficace d'éviter d'éventuelles dérives.

Notre rôle de syndicalistes nous pousse à être vigilants. Car non seulement les questions pertinentes hier pour le Service civil

volontaire le sont encore pour le Service civique volontaire aujourd'hui, mais elles se posent avec plus d'acuité encore.

POUR UNE AUTHENTIQUE MIXITÉ

Ainsi, dès la mise en oeuvre de ce dispositif, l'UNSA s'était interrogée sur l'ambiguïté existante entre l'objectif de la mission du Service civil volontaire et les difficultés de recrutement des structures d'accueil. Le Service civil volontaire n'était, dans les faits, qu'un agrément délivré à une structure d'accueil. Afin d'éviter tout dévoiement du système, l'UNSA avait demandé une clarification sur le contenu des missions et la nature des activités proposées. Nous avons aussi insisté sur la nécessité d'assurer une véritable mixité sociale au sein des candidats volontaires. Il fallait garantir que tout jeune, quels que soient ses origines et son milieu socioprofessionnel, puisse effectivement bénéficier de cette mesure. A l'époque, nous avons aussi insisté sur la nécessaire évaluation du dispositif, tant au niveau du jeune volontaire qu'au niveau de la structure accueillante.

GARE AUX PIÈGES DE L'EMPLOI AU RABAIS

Or, depuis ces derniers mois, sous l'effet de la crise, la montée importante du chômage des jeunes nous conduit à être encore plus attentifs. Les jeunes sont particulièrement touchés, alors que leur situation n'était déjà pas brillante. La dégradation de leur situation sur le marché du travail a de quoi susciter les plus fortes inquiétudes. Le nombre des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans augmente plus vite

que celui de leurs aînés. Plus souvent en emploi précaire, les jeunes, derniers entrés sur le marché du travail, sont également les premiers à en sortir, en cas de difficultés.

Il faut donc, pour l'**UNSA**, prendre toutes les garanties pour que ce Service civique volontaire ne se transforme pas en sous-emploi pour les jeunes. Il ne doit pas davantage remplacer un emploi pérenne dans la structure accueillante.

DONNER DU CONTENU, PRÉCISER LES TÂCHES

En attendant, pour travailler sur ces dossiers, les conclusions, fin mai, de la commission mise en place par Martin Hirsch, également Haut-commissaire aux solidarités actives, l'**UNSA** partage les préconisations de l'**IGAS** (Inspection générale des affaires sociales) de novembre 2009. Dans son rapport, cette dernière insiste sur la nécessaire diversité des missions d'intérêt général susceptibles d'être confiées aux volontaires du Service civique. Elle préconise la conception d'un référentiel qui doit avant tout illustrer une liste des missions, donnant du sens à l'engagement civique volontaire, et apportant un contenu concret à ce qui peut le mieux caractériser le volontariat. Elle insiste sur le rôle, qu'il faut préciser, et les tâches, assignées au volontaire pour éviter le risque de confusion avec les bénévoles et les salariés des structures d'accueil. Pour l'**IGAS**, enfin, les missions d'intérêt général auxquelles contribuent les volontaires ne sont pas propres au dispositif du Service civique volontaire. Elle considère que les frontières entre volontaires, bénévoles et professionnels salariés ne peuvent être définies *a priori* par des critères et que la principale différenciation reste d'ordre statutaire.

Alors, qu'apporte ce nouveau Service civique volontaire ? Il unifie sous l'égide d'un **GIP** (Groupement d'intérêt public) les différents dispositifs ouverts aux jeunes. L'**UNSA** est très favorable à cette unification des différents dispositifs existants mais, *a priori*, elle serait contre la mise en place d'un **GIP** chargé de tout gérer en matière de service civique. Souhaitant un contrôle et une évaluation de ce dernier, et en particulier des missions confiées aux volontaires, nous préconisons, pour notre

part, que cette mission soit confiée aux services départementaux de l'Etat chargés de la jeunesse, au sein des nouvelles directions de la cohésion sociale.

540 EUROS... ET QUELLE COUVERTURE SOCIALE ?

Le Service civique doit avoir un objectif de mixité sociale, ce qui suppose de permettre éventuellement la mobilité géographique. Afin de ne pas cloisonner les volontaires dans leur quartier ou leur village, nous souhaitons que le transport et la restauration soient pris en charge, soit par la structure d'accueil, soit par l'Etat. Par ailleurs, si cela est nécessaire (nature de la mission, etc.), nous estimons que l'hébergement doit être assuré. Ces données matérielles peuvent paraître secondaires : elles le sont moins lorsque l'on sait que la rémunération des jeunes concernés sera de 540 euros par mois...

Dans le même ordre d'idées, l'**UNSA** revendique le bénéfice d'une couverture sociale pour les volontaires, tant en matière d'assurance maladie (obligatoire et complémentaire) que d'assurance vieillesse. A l'heure où va s'ouvrir un débat sur l'avenir de notre système de retraites, cette question n'est pas mineure. Elle l'est d'autant moins que la pérennité de notre système par répartition est menacée par une entrée de plus en plus tardive des jeunes dans l'emploi ! La solidarité intergénérationnelle repose sur la confiance : si leurs propres perspectives de retraite sont sombres, l'acceptation par les jeunes d'un système solidaire sera compromise.

Pour l'**UNSA**, cette question se pose pour tous les jeunes majeurs qui ne sont pas sous contrat de travail.

UNE TENTATION PERMANENTE : LA SURQUALIFICATION

Il est, enfin, nécessaire d'assurer la mixité sur le plan de la qualification des jeunes, en évitant la tendance des structures concernées à ne viser que des jeunes surqualifiés pour les missions qu'elles proposent. Selon nous, il faut que le Service civique donne davantage lieu à une valorisation en matière d'insertion professionnelle ou de qualification.

Pour l'**UNSA**, c'est avec cet état d'esprit que l'on pourra concilier Service civique volontaire et marché du travail.

Alain OLIVE

Jacques VOISARD

LE VOLONTARIAT AUJOURD'HUI : UNE NOUVELLE AVENTURE HUMAINE, CITOYENNE ET RÉPUBLICAINE

Le volontariat est présent dans notre société. Il peut encore davantage se développer. C'est un bon signe citoyen, un critère significatif de la volonté d'intégration des plus jeunes, notamment des jeunes issus de l'immigration, une "leçon de choses" de la rencontre et de la solidarité entre les générations, le souci des plus âgés, quittant la vie professionnelle ou se trouvant dépossédés de leur emploi, de rester "utiles" et actifs face aux besoins du corps social, un attrait pour un **projet commun** à édifier, dont notre culture a besoin.

Ce qui pouvait apparaître comme une "alternative" empirique au Service militaire puis au Service national est depuis longtemps un lieu essentiel de formation citoyenne, humaine et morale pour toutes les générations, et particulièrement pour des jeunes aux itinéraires divers et aux repères éducatifs, familiaux et culturels multiples et parfois improbables. On le pressentait déjà en considérant le développement de "l'humanitaire", du travail social, du tissu associatif, où bien des jeunes, avec des plus âgés, s'engagent gratuitement et fidèlement au service de grandes causes nationales et internationales.

TROUVER SA PLACE, TROUVER UN SENS

En répondant à la proposition du volontariat, des jeunes manifestent leur désir de participer, à leur manière et comme ils sont, à la vie de la Nation en vivant des expériences qui les ouvrent à d'autres horizons, à d'autres relations, à d'autres perspectives d'avenir alors même que cet avenir est, pour beaucoup, opaque voire insensé dans les lieux qu'ils ont jusqu'alors connus.

Ils se donnent l'occasion d'acquérir des compétences tant professionnelles qu'humaines en partenariat avec d'autres générations, pour des actions et des services qui recèlent une réelle utilité sociale et vont même jusqu'au sens qu'il convient de donner à sa place dans un pays, un Etat, une Nation.

Ils découvrent la valeur de l'engagement au service d'un collectif, alors que l'individualisme rampant les menace et qu'ils manquent de perspectives et d'outils de lecture clairs pour apprécier l'urgence des solidarités nationales et internationales.

Ils réalisent ainsi que la société de demain dont ils seront les acteurs et les responsables requiert de leur part une décision nette et des engagements concrets.

UN NOUVEL ART DE L'ENGAGEMENT

Toutes choses qui, dans un cadre et selon des modalités autres que l'expérience passée du Service militaire puis du Service national, ne sont pas moins symboliques d'un attachement aux valeurs d'une culture et d'un pays. Un nouvel art de l'engagement qui sera essentiel pour accompagner le "métissage social" (qui est un fait - et une chance), pour fonder la solidarité interne d'une génération ainsi qu'avec les autres générations, pour l'apprentissage de la citoyenneté et de la socialisation (essentiel au temps de l'effacement de la mémoire et de la cohésion républicaines), pour la formation et l'acquisition de compétences.

Le volontariat des "seniors" dessine également une expérience sociale heureuse pour l'avenir. Que ce soit en raison de la retraite, plus ou moins "anticipée" ; ou en raison d'une cessation d'activités professionnelles, plus ou moins prématurée et critique, les plus âgés se sentent souvent inutiles alors que leurs compétences en bien des domaines sont réelles, que la mémoire qu'ils ont à transmettre est vive et que la transmission des savoirs qu'ils ont acquis peut largement bénéficier aux générations plus jeunes. L'expérience active du volontariat, même jusqu'à un âge avancé, contribue à maintenir un lien social, à entretenir l'estime de soi-même dans un monde qui marginalise très vite les "improductifs". Il y a là un intérêt pour les plus jeunes, qui peuvent expérimenter et apprécier un style de rapports humains différent de la discipline scolaire, de la brutalité des relations au sein des "bandes" dans les quartiers difficiles, de l'indigence des relations entre générations dans leurs lieux habituels où l'autorité est bien souvent minée et se trouve "remplacée" par les rapports de force.

POUVOIR TENIR UN DISCOURS DE CONVICTION

La proposition du volontariat reste cependant expérimentale et pragmatique. Elle doit être relue en partenariat avec les lieux qui accueillent de nombreux volontaires, pour en discerner les accents et les besoins. Elle doit franchir une étape pour devenir vraiment une "institution" d'intégration nationale susceptible de qualifier en profondeur les acteurs de la société de demain. Pour s'élever à la hauteur de ce projet réaliste et façonner les moyens de le mettre en œuvre à grande échelle, il importe de prendre un certain nombre de décisions (techniques, budgétaires, d'accompagnement...). Il convient aussi de "fonder" davantage en valeurs, en mots et en images la proposition afin qu'elle n'en reste pas à des discours mous et bien-pensants qui se bornent à faire appel aux bons sentiments.

Comment donc, devant des générations aux visages multiples (bien plus diversifiés que les images médiatiques qui nous sont renvoyées), aux références diverses (croyantes, morales, politiques...) et aux itinéraires (éducatifs, familiaux, culturels...) contrastés, tenir un discours qui soit vraiment une **parole de conviction** sur les enjeux d'un volontariat pour la société d'aujourd'hui et de demain, une **parole crédible** pour la structuration des trajectoires individuelles et collectives, une **parole sensée** pour signifier que l'engagement volontaire est "payant" pour une existence, quel que soit l'âge ? Autrement dit, une parole à mesure nationale, à hauteur **politique**, autorisée, sur la notion de volontariat et qui soit cohérente avec des propositions concrètes ; une parole elle-même engagée et convaincue, qui puisse accompagner notamment les jeunes -à contre-courant des "valeurs" de contrebande qui leur sont présentées de tous côtés et qui les persuadent souvent qu'il vaut mieux s'occuper de soi seul que s'embarrasser des autres- est urgente sauf à voir le volontariat se "répandre" plus que s'organiser.

UN PROJET PLEINEMENT RÉPUBLICAIN

Une enquête historique et sociologique le démontre aisément : il ne convient pas de confondre volontariat et bénévolat, encore moins volontariat et “bonnes œuvres” ! L’attrait que les jeunes et les moins jeunes manifestent pour des engagements volontaires en bien des domaines, suffit d’ailleurs à manifester clairement qu’ils n’entretiennent pas en eux -et entre eux- la confusion. Leur affaire est sérieuse (ce qui ne signifie pas que le bénévolat ne l’est pas). Leur affaire est souvent insérée dans un projet de vie et/ou professionnel plus global et à plus long terme. Leur affaire est assez fréquemment liée à des références éthiques voire spirituelles. Leur affaire s’inscrit dans des cohérences : expérience de formation, d’acquisition ou de transmission de compétences tant professionnelles qu’humaines, expérience d’épreuve de soi au contact de certaines situations, expérience de dépassement de son univers, ressenti comme “fermé” ou, à tout le moins, insuffisamment ouvert alors que le monde l’est de plus en plus...

Autrement dit, il semble que le volontariat soit ressenti et compris comme un lieu de formation et de transmission non seulement “complémentaire” (au sens où il apporterait un “plus” dans un *curriculum vitae*) et non strictement articulé à une formation initiale scolaire, universitaire, d’apprentissage ou de vie professionnelle mais comme une richesse, un élément d’un patrimoine dont on pourra apprécier le “retour sur investissement” dans l’ensemble de sa vie personnelle et sociale. Gratuité (qui s’apparente plutôt au bénévolat) et investissement (qui s’apparente plutôt à l’intérêt) se conjuguent pour qualifier le volontariat comme une préparation ou un enracinement à part entière, motivés et sérieux, à la vie citoyenne et républicaine. Deux “valeurs” qui, plus qu’on ne le pense parfois, restent des référents effectifs et solides pour la plupart des Français. Davantage même souvent pour les jeunes Français issus de l’immigration.

LOIN DES “BONNES ŒUVRES”

De même, les accents mis par les jeunes et d’autres générations sur l’intérêt d’un engagement volontaire, quels que soient les domaines où cet engagement se réalise, révèlent que l’idée de volontariat ne cède en rien à la piété molle des “bonnes œuvres”. Que l’on se tourne vers l’humanitaire, vers l’armée, vers le “caritatif”, vers la sécurité civile ; que l’engagement se prenne sur le sol français ou à l’extérieur du territoire national, on entend des mots identiques, et ce ne sont pas que des mots puisqu’ils viennent de la relecture d’une expérience en cours ou déjà accomplie (il serait intéressant, pour soutenir la pertinence du volontariat, de faire droit à l’une ou l’autre “monographie” de volontaire) : découverte de la richesse d’autres que soi-même, d’autres cultures, d’autres manières de penser et d’agir, d’autres univers politiques, d’autres religions, d’autres éthiques... Le souci de l’autre est dominant après que l’on ait découvert qu’il n’est ni un ennemi potentiel, ni nécessairement une victime susceptible d’être prise en charge par des institutions “spécialisées” et des procédures qui nous dépassent et nous déresponsabilisent. Réaction et prise de conscience essentielles alors que la peur domine de tous côtés, ici et ailleurs, et que la violence à l’égard de l’autre semble être, pour beaucoup de jeunes, la seule réponse, symptomatique et pulsionnelle, aux angoisses d’identification qu’ils ressentent.

SOUCI DE L’AUTRE ET SOLIDARITÉ EN ACTES

Il est bien d’autres constatations que les volontaires font. Elles demanderaient une analyse détaillée et approfondie. Citons quelques exemples : **le souci de l’autre s’articule au souci de soi** (présentation, discipline, rigueur...) et soigne l’image souvent négative que notamment certains jeunes avaient d’eux-mêmes ; **la solidarité**, qui n’était qu’un mot (souvent suspect parce qu’usé par la syntaxe politicienne) devient un acte dont les résultats tangibles et immédiats font avancer le vivre

ensemble ; l'égalité, qui semblait une fiction et une illusion d'un autre âge, devient réalité lorsque l'on partage les situations injustes et inégalitaires que d'autres peuvent avoir à vivre, ici même en France ou dans d'autres continents...

Sans "récupérer" ce qui est dit, on conviendra tout de même que l'on entend là **une grammaire mémorielle et fondatrice de notre tradition citoyenne et républicaine (Liberté, Égalité, Fraternité)** dont l'histoire montre qu'elle ne fut pas simplement un slogan mais un socle fondateur, durant des générations, de la cohésion nationale et sociale, toutes classes et toutes générations confondues, surtout dans les épreuves que la Nation eut à connaître. On peut en induire que ces valeurs ne sont donc pas mortes mais qu'elles ont besoin de s'incorporer à de nouvelles expériences adaptées aux temps culturels nouveaux, aux itinéraires plus hachés et aux configurations politiques plus aléatoires.

RÉDUIRE LES FRACTURES CULTURELLES

Si l'expérience du volontariat fournit des indices forts d'une vigueur de "l'*habitus*" citoyen et républicain, il n'est pas pour autant une "recette", un palliatif pour occulter ce qu'il est nécessaire de mettre en œuvre par des décisions politiques dynamiques pour la famille, l'école, l'emploi ou le vivre ensemble. Ne faisons pas du volontariat une "activité récréative", un succédané des "chantiers de jeunesse" ou une proposition "socioculturelle" à bon compte, qui dispenserait de regarder en face et de réduire quelques fractures majeures qui affectent aujourd'hui la cohésion sociale et intergénérationnelle dans notre pays.

La proposition, même convaincue et audacieuse, du volontariat, ne guérira pas à elle seule les maux d'une société et d'une culture dont les jeunes sont les premiers hérauts et les premières victimes, "miroirs" qu'ils sont, par leur âge et dans leur temps, des désordres progressifs des

périodes précédentes de la société, que les générations antérieures n'ont sans doute pas su anticiper et qu'elles vivent elles-mêmes comme une difficulté dans leur propre itinéraire.

VERTUS INCARNÉES, IDÉAUX EN MOUVEMENT

On n'impose pas des idéaux communs à un pays comme on proposerait de ratifier *hic et nunc* un contrat banal et banalisé, sous prétexte que des générations précédentes n'ont pas hésité (encore faudrait-il y regarder de près...) à l'honorer. Il convient que les valeurs que l'on énonce et que l'on encourage à ratifier soient vraiment des valeurs, c'est-à-dire des vertus en acte qui s'incarnent dans des personnes, des groupes, des collectifs militants, des générations diverses qui font ce qu'ils disent et ne commencent surtout pas à en parler avant d'avoir commencé à le faire... On a déjà évoqué l'importance d'un témoignage cohérent de la part des familles, de l'école ou des politiques (à quoi il faudrait ajouter le témoignage des religions qui, sur bien des points évoqués, doivent elles aussi se reprendre).

Autant que par le passé, quand il s'est agi de défendre l'intégrité de la Nation lors des guerres, les diverses générations de Français ne manqueraient pas à l'appel de l'invention de l'avenir de la société. Les générations d'aujourd'hui sont sans doute moins citoyennes dans les faits qu'elles ne le sont dans l'âme et le cœur. Il leur faut des expériences communes de passion, des occasions de **goûter** à la richesse et à la pertinence de projets communs. Heureusement, les guerres ne rôdent plus directement (ou bien sous d'autres formes, improbables) aux portes du territoire. La dérive "barbare" gît plutôt au cœur de nos fractures culturelles internes. C'est donc à elles qu'il faut s'attaquer mais en comprenant qu'à visiter les fractures, on touche directement à l'individu et au vivre ensemble des individus. On risque alors de

“jeter le bébé avec l'eau du bain”, en “redonnant” de la mémoire comme on perfuse un malade, en remettant de la loi comme on cautérise par le feu une blessure, en bâtissant des idéaux comme on dispense une leçon à apprendre par cœur...

NI DÉSUETS, NI NOSTALGIQUES

Le volontariat peut proposer de goûter aux valeurs séculaires et toujours modernes de la République : Liberté, Egalité, Fraternité. Valeurs inventées à l'occasion de l'édification et de la défense de la Nation, de l'espace public, indissociablement politique, éthique et spirituel (on en reparle plus ou moins bien à propos de l'Europe). Goûter n'est pas dévorer. Goûter n'est pas regarder de loin. Goûter impose une expérience suffisamment séduisante pour faire écho aux fractures de toutes les générations. Goûter demande un accompagnement des expériences, suffisamment fidèle de la part de toutes les générations pour qu'elles deviennent un “*habitus*” commun à hau-

teur de sens : respecter vaut mieux que mépriser, soigner vaut mieux que liquider, débattre vaut mieux que vociférer, prendre la main vaut mieux qu'exclure... Ces valeurs, il convient de les soupeser pour en estimer la saveur pour soi et avec d'autres. C'est l'enjeu même d'un volontariat intelligent, doté de réels moyens, qu'il faut aujourd'hui proposer à la demande même de ceux qui en ont fait, en font ou désirent en faire l'expérience.

A procéder ainsi, devant la triple fracture de la mémoire, de la loi et du projet commun, qui depuis des années ronge notre société au risque de la détruire, la République, la Nation, l'État et la société elle-même retrouveront le chemin de leur légitimité : autoriser des hommes et des femmes à devenir des citoyens, responsables ensemble et en dernier lieu, du devenir d'une âme commune que l'on peut appeler “**France**”. Cette syntaxe et ce projet ne sont ni désuets ni nostalgiques.

Jacques VOISARD



FONDATION SELIGMANN

...POUR VIVRE ENSEMBLE

LES BOURSES 2009-2010 de la FONDATION SELIGMANN Appel à candidatures

La FONDATION SELIGMANN a décidé de décerner à la fin de chaque année scolaire, plusieurs bourses d'une valeur de 1000 € permettant à des classes de collégiens, lycéens ou apprentis, seules ou avec les membres de la communauté éducative et les parents d'élèves, d'énoncer et de réaliser un projet traduisant leur désir du "Vivre ensemble" et de refuser le racisme et le communautarisme.

Les BOURSES 2009-2010 de la FONDATION SELIGMANN exclusivement réservées aux établissements de l'Essonne et de Paris, seront attribuées par un jury, désigné par le Conseil d'Administration de la Fondation, qui se réunira en mai 2010 pour délibérer. Le journal “Après-demain”, organe de la FONDATION SELIGMANN, publiera la liste des lauréats et des bourses attribuées.

La fiche projet d'établissement peut être téléchargée sur le site de la Fondation Seligmann www.fondation-seligmann.org

Les candidatures seront à adresser à la FONDATION SELIGMANN
4 rue Amélie - Boîte 26 – 75007 PARIS,
avant le 5 mai 2010.

Site : www.fondation-seligmann.org Contact : fondation-seligmann@orange.fr

Véronique BUSSON

DU “DEVOIR DE SERVIR” A L’ENGAGEMENT ASSOCIATIF, QUELS MODÈLES POUR LE SERVICE CIVIQUE ?

“Les citoyens concourent à la défense de la Nation. Ce devoir s’exerce notamment par l’accomplissement du Service national universel” (Code du Service national, article L111-1 créé par la loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national).

“ESPRIT DE DÉFENSE”

Alors que la professionnalisation des armées, décidée en 1996, a rendu nécessaire la réforme du Service national, et que le choix a été fait de ne pas maintenir une obligation de service mais d’instaurer des volontariats, la loi qui suspend l’appel sous les drapeaux et l’obligation de service pour les jeunes gens, rappelle le devoir de tout citoyen de concourir à la défense de la Nation.

L’enseignement de “l’esprit de défense” est mis au programme des établissements scolaires pour *“renforcer le lien armée-Nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense”* et la “JAPD”, Journée d’appel de préparation à la défense, obligation créée par cette même loi, a pour objet *“de conforter l’esprit de défense et de concourir à l’affirmation du sentiment d’appartenance à la communauté nationale, ainsi qu’au maintien du lien entre l’armée et la jeunesse”*.

Depuis 2002, il n’y a plus d’appelé dans les casernes, plus de “coopérant” ni de “Service ville”, plus d’objecteur en service civil... Alors que les associations avaient pris une part active dans l’accueil de ces dernières catégories de jeunes appelés, elles n’investissent pas les volontariats civils, statuts de droit public répondant mal à leur fonctionnement et s’éloignent, de fait, de la vie du “nouveau” Service national.

Aujourd’hui, pour une grande majorité de jeunes, filles et garçons nés à partir des années 1980, le Service national n’a pas d’histoire et que peu de réalité, la JAPD, incontournable pour pouvoir passer des examens, étant souvent subie et vécue comme une journée de recrutement pour les armées.

“... DANS UN BUT AUTRE...”

La vie associative repose sur l’engagement de personnes qui partagent le sens d’un projet, adhèrent à ses valeurs et ses objectifs et agissent ensemble pour le mettre en œuvre et le développer *“dans un but autre que de partager des bénéfices”*. C’est le fondement du “contrat d’association” que la loi du 1^{er} juillet 1901 instaure comme une liberté. Les bénévoles restent au cœur de

la vie des associations, ils sont sa légitimité (morale, sociale, fiscale...) pour une gestion “**désintéressée**”.

ÊTRE VOLONTAIRE... ET POUVOIR LE RESTER

Aux côtés des bénévoles qui s'investissent sur leur temps libre, les associations ont depuis toujours accueilli des personnes choisissant de consacrer pleinement un temps de leur vie (plusieurs mois, quelques années) à un projet. Pour que ces engagements “plein temps” de longue durée ne soient pas réservés aux personnes qui ont des économies et les moyens de vivre plusieurs mois sans rémunération, ces “**volontaires long terme**” sont pris en charge, ils partagent souvent une vie collective simple et reçoivent de l'argent de poche pour leurs dépenses personnelles.

Depuis la fin des années 1980, des réseaux européens et internationaux d'associations de volontariat se sont mobilisés pour faire reconnaître l'importance des expériences de volontariat “long terme” (“**Voluntary service**”) et lever les multiples obstacles interdisant le développement de ces projets et de leur dimension transnationale (difficultés administratives, manque de reconnaissance de l'expérience et du temps de volontariat, requalification en contrat de travail, fiscalisation...).

UN CADRE LÉGISLATIF URGENT ET PROTECTEUR

En France notamment, ces engagements volontaires étaient plus pénalisants que valorisés : pas de statut social, pas de reconnaissance pour le volontaire, redressements URSSAF et risques de poursuites des associations pour “**travail déguisé**”... Avec des prestations en nature ou des indemnités, il ne s'agit plus de bénévolat ; c'est donc, aux yeux du droit français, de l'emploi salarié. Il fallait une loi pour instaurer le volontariat comme contrat spécifique, avec ses règles propres, clairement distinctes de celles du Code du travail. A

partir de 1995, de nouvelles perspectives se sont ouvertes pour le développement de ces engagements : première reconnaissance des volontaires pour la solidarité internationale, lancement du Service volontaire européen, réforme du Service national en France avec l'instauration de volontariats. Pendant 10 ans, les associations ont cherché à promouvoir la reconnaissance du volontariat comme forme spécifique de participation aux projets associatifs, aux côtés du bénévolat et du salariat.

LE “TROISIÈME PILIER”

Le “**contrat de Volontariat de solidarité internationale**” a été sécurisé par une loi en février 2005, alors qu'un cadre spécifique, répondant à l'esprit de la vie associative, à sa liberté d'organisation et de fonctionnement, était étudié pour les projets en France et en Europe. En mars 2005, Jean-François Lamour, alors ministre de la Jeunesse, des sports et de la vie associative, déposait un projet de loi relatif au “**Volontariat associatif**” et à l'engagement éducatif.

Extraits de l'exposé des motifs : “***Aux côtés du bénévolat et du salariat, il est aujourd'hui nécessaire de reconnaître l'existence et de permettre le développement du volontariat associatif. (...) Le volontariat doit devenir le troisième pilier des ressources humaines des associations et constituer un levier important pour le développement du mouvement associatif. (...) Pour permettre l'essor de cette forme d'engagement, il est nécessaire de créer un cadre législatif afin que, d'une part, les personnes volontaires soient reconnues et protégées et, d'autre part, que les associations agissent en toute sécurité juridique. (...) Il est donc nécessaire de compléter les dispositifs existants en offrant un cadre qui puisse s'adapter aux multiples situations dans lesquelles des associations de droit français et les fondations reconnues d'utilité publique souhaitent faire appel à des personnes volontaires. Tel est l'objet du présent projet de loi.***”

OCTOBRE 2005 : L'ÉLECTROCHOC

Le parcours législatif du projet de loi permettant d'instaurer un contrat "légal" pour les volontaires associatifs était bien engagé lorsque, face aux violences urbaines, le Président de la République, Jacques Chirac, annonce en novembre 2005 la création d'un **service civil volontaire** pour les jeunes, service qui devait concerner 50.000 jeunes en 2007.

A l'automne 2006, ce nouveau cadre soutenant l'engagement des jeunes est mis en place, avec une prise en charge de l'État. Le Service civil volontaire repose sur différents contrats, dont le contrat de volontariat associatif qui vient d'être, lui aussi, ouvert aux agréments.

Ainsi, le Volontariat associatif a été, dès sa création, assimilé au Service civil volontaire. De fait, c'est bien dans ce cadre que la majorité des contrats de Volontariat associatif va être signée et que des études vont être réalisées.

Les associations ont aussi utilisé le contrat de Volontariat associatif en dehors du cadre et du financement du Service civil volontaire, mais, au bout de 3 ans, il n'existe aucun chiffre disponible, aucune étude sur cette réalité. C'est pourtant bien là que le Volontariat associatif a réellement répondu à sa vocation : ouvrir la possibilité de signer librement un contrat de volontariat, légalement reconnu, en dehors du code du travail.

OBLIGATION ? VOLONTARIAT ? PRAGMATISME D'ABORD

Lorsqu'en 2005, le Président de la République, Jacques Chirac, annonce la création d'un Service civil volontaire en réponse à la crise des banlieues "**crise de sens, crise de repères, crise d'identité**", des initiatives se multiplient pour proposer un service civique obligatoire.

Obligation ou volontariat ? Comme en 1996, sans trancher sur le fond, les débats amèneront à un pragmatisme consensus autour du volontariat, étape reconnue

comme indispensable pour la mise en place et la montée en puissance.

A l'occasion des débats sur la proposition de loi relative au Service civique déposée au Sénat en septembre 2009, la majorité des parlementaires qui prendront la parole feront référence au Service militaire et affirmeront leur attachement à la création, à terme, d'un service obligatoire.

Cette approche, largement partagée sur les bancs du Sénat et de l'Assemblée nationale, justifie sans doute le choix du rattachement du Service civique au Service national. Par ailleurs, dans un souci de "simplification" et "d'harmonisation", le Service civique regroupe différentes formes de volontariats et le volontariat associatif est supprimé.

LES ASSOCIATIONS, VICTIMES COLLATÉRALES DU SERVICE CIVIQUE ?

Les associations se retrouvent ainsi, aujourd'hui, dans une situation inédite :

- Alors qu'elles disposent depuis 2006 seulement du Volontariat associatif, et que ce contrat est encore peu connu en dehors de son utilisation dans le cadre du Service civil volontaire pour les jeunes, il va être abrogé au bénéfice d'un service civique, nouvel élément fort du Service national. Elles perdent ainsi une liberté récemment acquise, sans retrouver vraiment ni l'esprit ni la souplesse du Volontariat associatif dans le Service civique créé.

- Avec la prise en charge par l'État du Service civique des jeunes de 16 à 25 ans et les objectifs de montée en puissance en quelques années jusqu'à 75.000 volontaires, c'est une réelle opportunité de développer des projets avec et pour des jeunes qui est ouverte. Les associations s'en saisiront, en regrettant sans doute que la même volonté politique et les mêmes moyens n'aient pas été de mise pour développer le Service civil volontaire depuis 2006...

UN VIVIER DE LA NATION

Nous savons que ces temps d'engagement longs sont précieux, pour les jeunes comme pour les projets auxquels ils participent. C'est aussi, pour le monde associatif, l'occasion de proposer de véritables parcours de découverte, de conscientisation, de prise de responsabilité, de formation, à des jeunes qui seront les responsables associatifs de demain. Le Service civique sera un véritable vivier si les associations font vivre leurs valeurs, défendent leurs convictions, sont toujours force d'initiative, de proposition, de contestation constructive, et ne se laissent pas instrumentaliser par des dispositifs et des programmes.

Vie associative et service national peuvent avoir des objectifs communs, et contribuer tous deux à la vie citoyenne, au civisme, au lien social, mais ces deux réalités de la vie française relèvent de dynamiques, de mobilisations différentes et les notions mises en avant ne sont, reconnaissons-le, pas les mêmes.

RETOUR "HORS-LA-LOI" ?

"Les citoyens concourent à la défense de la Nation. Ce devoir s'exerce notamment par l'accomplissement du Service national universel". La loi a ajouté la notion de "cohésion" à la notion de défense de la Nation, élargissant ainsi la vocation du Service national, mais à la clôture des débats sur la proposition de loi, il est difficile d'admettre que demain, les associations ne disposeront plus du contrat de Volontariat associatif.

Le seul cadre de volontariat en France, pour un jeune, français ou étranger, sera l'engagement de Service civique, inscrit dans le Service national français, pris en charge par l'État, ***"en faveur de missions d'intérêt général reconnues prioritaires pour la Nation"***.

De leur côté, les associations reviendront à une situation **"hors loi"** pour tous les volontariats de moins de six mois en France, un pas en arrière de quelques années pour la reconnaissance des engagements.

Pourtant, nous le savons aussi, c'est en investissant pleinement ce nouveau cadre que les associations poseront -peut-être- leur marque sur la mise en place concrète du Service civique.

UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

Avec la création de ce dernier, c'est une page du Service national qui se tourne, non seulement sur dix ans d'hésitations et le sentiment de vide laissé par la suspension du Service militaire, mais sur la conception même du Service national, sur sa vocation et son encadrement.

Au travers du Service civique, l'enjeu ne serait-il pas de susciter demain la participation de l'ensemble de la société, des associations et des jeunes, au choix des missions prioritaires, des formations civiques, des rendez-vous citoyens, au sens même d'un service national ?

Véronique **BUSSON**



FONDATION
SELIGMANN

www.fondation-seligmann.org

Le site de la Fondation Seligmann évolue. Vous y trouvez :

- Toutes les informations sur la Fondation Seligmann ;
- Ses activités : projets aidés à Paris et en Essonne, bourses attribuées ;
- Le journal Après-demain avec les sommaires des numéros depuis 1957.

Vous pouvez télécharger les fiches de demande d'aides, les fiches projets pour le concours ainsi que le bon de commande pour le journal Après-demain.

Vous pouvez vous abonner ou commander des numéros en ligne.

Vous pouvez télécharger des articles parus depuis 2007.

Sur ce site vous retrouvez toutes les informations sur le Prix Seligmann contre le racisme.

Le point de vue du Conseil national de protection civile (CNPC)

LE SERVICE CIVIQUE : UNE DIMENSION SOCIALE ET MORALE DE SÉCURITÉ CIVILE

Le CNPC, fondé en 1959, est une association reconnue d'utilité publique, réunissant des experts de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi que des associations, qui se consacrent à la protection des populations. Unir, agir et coopérer sont les maîtres mots du CNPC, dont les travaux sont conduits au sein de groupes et de commissions spécialisés. L'une de celles-ci a plus particulièrement travaillé sur le Service civique et le présent article reprend les grandes lignes de son dernier rapport.

Dans la définition des missions pouvant être confiées aux volontaires civils à partir des besoins connus et identifiés par l'Etat et les collectivités territoriales, figure le besoin d'une citoyenneté de sécurité et de protection civile à promouvoir et à organiser, dans l'état d'esprit de l'engagement solidaire.

On vient encore de l'éprouver tragiquement, les situations de catastrophe liées aux phénomènes climatiques violents sont de plus en plus nombreuses et justifient que se développe et s'organise, au moins progressivement, aux niveaux européen et national, une véritable citoyenneté en matière de protection civile. La mise en place du Service civique peut contribuer à cette prise de conscience.

A cet effet, le *Livre vert* de la Commission de concertation sur la politique de la jeunesse propose de faire du Service civique une étape naturelle dans la vie des jeunes Français.

Cette étape, considérée comme essentielle, donne une reconnaissance à la place

qu'occupe chaque jeune dans le corps social. La société d'aujourd'hui exige une approche multidimensionnelle : devoir écologique, devoir de solidarité, devoir de citoyen ¹.

Dans cette perspective, la Commission de concertation a dégagé quelques principes forts, distinguant trois types de missions :

- Les missions ponctuelles et urgentes, qui permettent de répondre à une situation de crise temporaire ou récurrente (catastrophes naturelles, marées noires, grand froid, maladies infectieuses) ;
- Les missions à l'initiative des acteurs de terrain (associations, collectivités et jeunes eux-mêmes) ;
- De grandes causes nationales, mobilisatrices pour les jeunes, jugées prioritaires pour la Nation. Il s'agit de cibler quatre à cinq missions qui, sans le Service civique, ne seraient pas pourvues.

Par ailleurs, le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS ²) relatif à un *“référentiel des missions du Service civique volontaire”* préconise *“la prise en compte des besoins en intervention d'urgence en cas de crise”* (axe n° 7).

Le Conseil national de la protection civile (CNPC), dans la diversité de sa composition (monde associatif, sapeurs-pompiers) et en collaboration avec l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), a souhaité également apporter sa contribution à la réflexion relative aux différentes missions qui pourraient être confiées aux jeunes dans le cadre du Service civique.

LES MISSIONS ENVISAGEABLES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE

L'intégration des jeunes volontaires dans les services d'incendie et de secours est un atout pour la pérennisation du corps des sapeurs-pompiers volontaires.

Depuis de nombreuses années, la pérennisation et le développement du volontariat dans les services d'incendie et de secours préoccupent la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France et les pouvoirs publics. De nombreux textes législatifs et réglementaires ont apporté des améliorations à la situation des sapeurs-pompiers volontaires.

Le Service civique, par sa mise en œuvre au sein des services d'incendie et de secours, en permettant de sensibiliser certains jeunes aux problématiques de sécurité civile, pourrait apporter sa contribution en la matière.

En effet, les jeunes en Service civique, après avoir suivi le cursus de formation adapté et sous réserve de leur aptitude, pourraient :

- Etre intégrés aux équipes opérationnelles dans les centres d'intervention ;
- Se voir confier, après vérification des compétences, des missions d'encadrement des sections de jeunes sapeurs-pompiers ;
- Participer à la mise en œuvre des postes de secours dans le cadre de manifestations importantes, de la surveillance de plages ou d'événements exceptionnels ; participer à l'élaboration des plans d'évacuation dans les établissements complexes et à la réalisation d'exercices d'évacuation dans les bâtiments publics ;
- Participer comme auxiliaires à la prise d'alerte ou la gestion dans un Centre de traitement de l'alerte/Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CTA-CODIS) ; prendre part, en fonction du cursus scolaire et universitaire, aux missions opérationnelles médicales des services de santé des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) leur permettrait en effet d'acquérir ou d'enrichir leur formation de terrain ;
- Participer, dans les écoles, à la sensibilisation aux risques majeurs et aux risques courants.

En outre, il leur serait donné la possibilité, à l'issue du Service civique, de poursuivre

une activité de sapeur-pompier volontaire et, éventuellement, de préparer les épreuves d'intégration dans les structures civiles et militaires des sapeurs-pompiers.

Le développement des réserves communales, un atout en matière de protection des populations

La loi n° 2004-811 du 13 août 2004, relative à la modernisation de la sécurité civile, donne aux collectivités locales la possibilité de créer et d'encourager un engagement civique, par la mise en place d'une réserve communale de sécurité civile, qui a pour vocation d'apporter des réponses aux difficultés rencontrées par les populations sinistrées et de favoriser le retour à la vie normale par une action de soutien et d'assistance aux victimes.

Facultatives et décentralisées, elles permettent de faire appel à des citoyens de tout âge et de tout métier, pour des missions d'appui clairement distinctes des missions de secours.

Les missions pouvant être réalisées dans le cadre du service civique comprennent :

- La résilience des populations face aux risques majeurs et la diffusion de la culture de sécurité civile ;
- La gestion de la réception de l'alerte ;
- La gestion des situations d'urgence dans le cadre des plans communaux de sauvegarde ;
- La promotion des réserves de sécurité civile.

Le Service civique, un atout dans le domaine social et humanitaire

L'effort de prévention et d'éducation à la santé, à déployer en faveur de la jeunesse, est prioritaire. Cet effort passe par le renforcement de la mobilisation des dispositifs nationaux de prévention et d'éducation à la santé des jeunes.

Pendant la durée de leur Service civique, les volontaires pourraient participer :

- A la sensibilisation des populations sur les facteurs de risque sanitaire et de prévention ; ils transmettraient ainsi l'information sanitaire sur les lieux les plus pertinents pour la prévention des risques ;
- Au développement des méthodes de changement des comportements, notamment alimentaires.

Le Service civique, un atout pour les associations de sécurité civile

Les associations de sécurité civile sont des partenaires des collectivités locales. Elles contribuent à apporter une réponse aux besoins, dans des missions d'intérêt général et notamment sur le plan opérationnel, dans la protection des populations ainsi que dans des actions de formation à la sécurité et au secourisme. Dans les situations de crise, mais aussi dans les actions de préparation et d'information de la population, les associations sont complémentaires des réserves communales. L'intégration des jeunes volontaires à la chaîne de secours ou dans des actions d'intérêt général leur permettra d'acquérir une expérience en la matière, ainsi qu'une formation aux valeurs civiques.

En outre, le service civique peut apporter une aide au fonctionnement des associations et permettre aux jeunes volontaires de pérenniser leur engagement à l'issue d'un service civique à titre bénévole.

LA FORMATION

Un élément essentiel du Service civique

La formation aux valeurs civiques, réalisée à ce jour sous forme de tronc commun d'une durée de 10 jours, est un des éléments essentiels du Service civique volontaire. Cette formation doit permettre d'approfondir la connaissance du fonctionnement des institutions à travers des rencontres avec des acteurs et des témoins de la vie publique. Elle doit comprendre :

- Une formation à la citoyenneté, par une connaissance des principes et des valeurs des institutions qui fondent la République française et par la compréhension de la vie en collectivité ;
- Une formation d'enseignement "**Prévention et secours civiques de niveau 1**" (**PSC 1**) permettant une sensibilisation aux risques et aux gestes de première urgence ;
- Un cursus de formation complémentaire, lié aux missions qui sont confiées aux volontaires, doit être dispensé. Il doit faire l'objet d'un point particulier de l'habilitation donnée aux services et associations susceptibles d'accueillir ces jeunes.

La formation des instructeurs

La formation des instructeurs doit comprendre un cursus de formation générale. Celle-ci ne doit pas se limiter à une acqui-

sition de connaissances générales et théoriques, relatives par exemple à l'organisation administrative de la France. Elle doit aussi prendre appui sur l'exécution pratique de la mission d'intérêt général confiée au volontaire.

Dans le cadre des missions relatives à la sécurité civile, une information complémentaire devrait être dispensée, intégrant les connaissances dans le domaine de la sécurité civile, les plans communaux de sauvegarde, la prévention, la prévision, la doctrine des plans d'Organisation de la réponse de sécurité civile (**ORSEC**)...

Validation des acquis

La formation spécifique suivie par un jeune volontaire au sein d'un **SDIS** ou d'une association de sécurité civile doit être consignée par la mise en place d'un livret permettant de rendre compte des expériences bénévoles et des compétences acquises dans le cadre des missions.

La reconnaissance de l'engagement des volontaires et la validation des acquis de leur expérience doivent pouvoir être prises en compte dans leurs parcours professionnel, scolaire ou universitaire. Ces dispositions existent déjà dans les cursus de formation des sapeurs-pompiers.

• • •

La création d'un service civique est une opportunité à saisir pour sensibiliser de jeunes volontaires aux problématiques de sécurité civile et de protection des populations et leur donner ainsi une véritable culture en la matière.

Le volontariat a toujours reposé sur un engagement, soutenu par une adhésion forte aux grandes valeurs citoyennes : don de soi, altruisme, dévouement à la communauté, disponibilité, acceptation des risques. S'agissant de la protection civile, c'est une expérience extrêmement enrichissante qui pourrait être proposée aux jeunes volontaires.

C'est aussi une opportunité pour les services publics et les associations concernées de disposer d'effectifs supplémentaires pour développer encore la qualité et l'efficacité des services rendus à la population.

Texte publié avec l'autorisation des organes dirigeants du Conseil national de protection civile

1. Proposition n° 55.
2. Novembre 2009.

Pascal PEREZ

RÉINVENTER LA NATION, RETROUVER L'ÂME FRANÇAISE !

La création du Service civique fait consensus. Parlementaires de gauche et de droite s'entendent à en espérer un brassage social géographique et un appui des jeunes les plus chanceux à ceux qui le sont moins. Sans débat de fond, ni étude d'impact, le Parlement s'est donc engagé pendant l'hiver 2009/2010 dans la création d'un service civique facultatif.

UNE GOUTTE D'EAU

Cette création résulte d'un cumul de diagnostics et d'analyses fallacieux. Car c'est la Nation qu'il faut réinventer, non le Service civique.

Pourquoi la France souffre-t-elle d'un défaut de brassage social et géographique ? Les causes en sont structurelles. L'accès à l'emploi favorise ceux qui possèdent la "carte" et les codes, et l'absence de croissance économique limite les possibilités de promotion sociale. Il est étonnant, à cet égard, de voir comment l'économie du Québec sait faire une place aux jeunes Africains ou Maghrébins. Pour contrebalancer le manque d'un brassage social dont le marché du travail français s'est privé de lui-même, le Service civique devrait pouvoir toucher 10 classes d'âge de 18 à 28 ans, soit, en 2015, environ 6 millions de jeunes et non 75.000 !

L'appui de jeunes en capacité d'aider ceux du même âge moins favorisés, traduit un idéal de fraternité, mais est-il raisonnable d'espérer que le Service civique (coût : 300 millions d'euros pour 40.000 jeunes) pallie les échecs de l'Education nationale (coût annuel : 59 milliards d'euros), et coupe les moteurs à exclusion et à explosion que sont les politiques de l'urbanisme, du logement et des transports ?

L'ART DE RÉPONDRE AUX QUESTIONS QUI NE SE POSENT PLUS

Aurions-nous besoin d'un service civique si un jeune sur trois ne sortait pas de l'école, porteur des stigmates de l'échec ? Si l'offre de logements locatifs ou en propriété était en rapport avec la demande ? En aurions-nous besoin sans la pauvreté ? A ne pas vouloir voir l'ampleur des causes des ségrégations qui ont prospéré dans le pays. On attend tout et trop du Service civique.

Les jeunes Américains des banlieues aisées consacrent souvent du temps au soutien scolaire des jeunes les moins favorisés de la communauté territoriale. Cette habitude est exemplaire et mérite d'être imitée en France, mais on voit bien que si

les Etats-Unis ne peuvent faire l'économie d'une politique du logement locatif, d'un système de santé et d'une démocratisation du système scolaire, la France, elle, ne peut -avant de solliciter la générosité de quelques milliers de jeunes- faire l'économie d'une interrogation sur l'usage de ses ressources.

Le Service national civique peut-il prospérer parallèlement au maintien de l'effort de Défense de 32 milliards d'euros ? La France n'a aucun ennemi à combattre seule, avec chars, sous-marins et avions. L'usage des forces françaises s'inscrit dans des mandats internationaux dont le financement devrait être partagé. On maintient une fiction de puissance militaire et d'influence diplomatique pour ne pas s'interroger sur la Nation au XXI^{ème} siècle.

Il faut à la fois redéfinir ce qu'est le cadre de l'âme française, ce qui menace celle-ci et ce qui peut l'élever.

L'ÂME FRANÇAISE ET CE QUI LA MENACE

L'âme française est la capacité à inventer et à perpétuer, depuis plus de mille ans, une idée de l'homme sur terre, le sens d'une énergie collective faite de dépassement et de solidarité. Elle est le génie créatif d'une avant-garde, de toute origine, l'intuition de la puissance de la générosité et de la grandeur. Elle crée la confiance dans le futur et trouve un équilibre particulier -d'une efficacité variable, bien incompréhensible de l'extérieur- entre le moi, le surmoi et l'altérité.

Ce qui menace l'âme française aujourd'hui est d'ordre psychique. Les désordres budgétaires, les faiblesses économiques, sociales et environnementales relèvent de notre organisation collective et heurtent notre bon sens. L'aliénation des individus aux administrations, aux technologies, au subalterne et à l'anecdotique, aux marques, à tous les médias, réduit la capacité de chacun à s'accomplir, avec la promesse d'une désaliénation. Par une expérience collective, l'âme française a besoin de

s'imprégner des multiples courants de la mondialisation. Cette expérience est nécessaire pour retrouver la confiance, pour percevoir les limites, pour redéfinir la Nation. Celle-ci n'est d'ailleurs plus le cadre de référence imposé du civisme français, avec la globalisation de l'économie, avec l'émergence de puissances politiques non occidentales, avec la construction européenne, avec l'uniformisation des comportements, avec un poids économique français de l'ordre de 3% à l'échelle planétaire.

GARE AU "PARADOXE D'ABILENE"

Le service civique proposé dans l'unanimité rappelle le *paradoxe d'Abilene* : tous les parlementaires sont assez éclairés pour savoir que le projet bâclé de service civique fait l'économie d'une vraie réflexion sur la Nation, sur les menaces et sur l'âme du peuple mais, ensemble, ils choisissent la mauvaise solution car aucun ne veut -ou n'ose- se faire remarquer.

Ouvrir chaque Français de tout âge à son prochain autant qu'à lui-même, libérer, par la connaissance et la participation, la démocratie et l'Etat des causes de l'échec de ses politiques, enrichir l'âme du monde de la nôtre et métamorphoser la Nation, voilà ce qui constituerait les objectifs de grands chantiers nationaux. Créer un service civique facultatif social à l'ombre d'un système obsolète est source de désillusion et il faudrait y ajouter les déconvenues prévisibles en matière de logistique et d'encadrement humain, dont les exigences sont absentes du projet. Le Service civique proposé relève plus de l'improvisation que de la conscription.

Dans notre monde du XXI^{ème} siècle, bouillonnant d'innovation, porté par la vision de long terme d'un nombre limité d'Etats et d'investisseurs avisés, bousculé par la destruction créatrice de son modèle social et politique occidental, il reste à réinventer une mystique nationale.

Pascal PEREZ

Michelle FERRAND

LES “JEUNES” : QUI LES CONNAÎT ? QUI LES ENTEND ? QUI LES COMPREND ?

Lieu commun : la jeunesse de notre pays (et de l'Europe peut-être, mais il ne sera ici question que de la France) est en péril.

Les politiques, les ministères, les syndicats, les associations déploient des analyses, interprètent des statistiques, discutent des remèdes à apporter... Chacun prêchant pour sa “paroisse”.

ATTENDRE ? ATTENDRE QUOI ?

Un doigt accusateur pointe la démission de la famille, l'incapacité de l'école, l'incurie de l'Etat, Internet, la violence au cinéma et à la télévision, la drogue, l'alcool, l'irresponsabilité des “jeunes”, la mondialisation, l'immigration. Chacun y va de sa rustine ou de son placebo. La relance de l'économie par la relance de la consommation par exemple, ce qui fait une belle jambe à des jeunes qui, ou bien n'ont pas les moyens de consommer et sont prêts à tout pour obtenir rapidement la possibilité de se procurer ce que la publicité leur offre comme oripeaux pour “exister”, ou bien ont compris le piège de la consommation et redécouvrent le troc, la fripe, les trucs pour télécharger gratis, les concerts gratuits et les “raves” interdites donc confidentielles...

Pendant ce temps, la jeunesse se fait une représentation de son sort mais rarement de son avenir et cherche des échappatoires, sans attendre les éventuels effets de lois et de réformes dont, même si elles aboutissaient, ils ne seront pas les bénéficiaires,

ayant entre temps fini d'être des “jeunes” pour devenir déjà des “vieux” !

Ils n'ont pas le temps d'attendre, la jeunesse est éphémère et ils le savent. Et puis, attendre quoi ? Ils ont déjà trop fait l'expérience d'attentes déçues et n'y croient plus. Ils ne veulent compter que sur eux-mêmes, ils y croient, car ils sont “jeunes”, eux !

OÙ EST L'ENTRÉE ? OÙ EST LA SORTIE ?

Alors, trouver à tout prix des portes de sortie, ne rien écouter des “vieux”, compter sur soi et sur les “potes”, passer à l'action... Les meilleurs savent que la porte est étroite et les embûches nombreuses...

Une fois éliminé le recours à la famille -au sein de laquelle le dialogue intergénérationnel est si rare et difficile : **“Que veux-tu faire plus tard ? Travaille. Trouve-toi un petit boulot en attendant. Gagne ta vie, deviens autonome, l'argent ça se mérite, etc.”**- tant les références des uns sont inconnues ou méprisées des autres, ils veulent croire qu'il y a une entrée quelque part, à travers le vaste monde, à coup sûr, là où la musique est le langage universel qui “fusionne” les êtres dans la rencontre des timbres et des rythmes...

Certains, ceux qui seront sans doute sauvés de la déroute, se sont forgés une éthique de vie : pas de drogue, pas d'alcool, pas de tabac ; écolos et solidaires...

SANS INTÉRÊT ET SANS ÉCHO

Pour les parents et les grands-parents, selon leur âge, leur expérience de “jeune” fait référence au contexte de l’entre-deux guerres ou à celui de la guerre elle-même, ou bien à l’après-guerre, aux **“trente glorieuses”**, à la guerre d’Algérie, à 68, aux années 80... Ce monde dont on “apprend” l’histoire à l’école, ce monde qui change si vite que les témoignages de “vieux” n’intéressent guère.

Les récits des “jeunes”, quand ils parlent avec les “vieux”, donnent plus souvent lieu à critiques et à rappels de “valeurs” qui n’ont guère d’écho. Au pire, les “jeunes” nourrissent du ressentiment à l’égard de ceux qui les ont fait naître dans ce monde où ils ont si peu de place.

Seuls certains milieux, qu’ils soient familiaux (généralement favorisés, où la notion de “reproduction” fonctionne, puisqu’ils en sont les bénéficiaires), religieux, politiques ou associatifs, réussissent à faire envisager un avenir prometteur par “leurs” jeunes et à tracer la voie pour y parvenir... Ce qui ne met pas ces jeunes à l’abri de l’embrigadement ou de l’instrumentalisation dont ils peuvent être victimes, dans les trois derniers cas !

TROUVER UN BATEAU, ÉVITER LES REQUINS

Quand on a éliminé l’école et ses diplômes auxquels on ne croit plus :

- **“Je ne veux pas faire des études pour aller me suicider chez France Télécom ou chez Renault” ;**
- **“T’as vu les chômeurs, t’as vu leurs CV ?” ;**
- **“On n’a pas de temps à perdre à s’emmerder sur les bancs de l’école pour, au bout du compte, RIEN !”.**

Et pourtant, ils ont des talents, souvent négligés par l’institution scolaire. Ils ont des aspirations, veulent pratiquer une activité qui leur plaît, travailler pour être autonome, être utile, construire un monde plus solidaire, plus respectueux de l’environne-

ment, voyager pour découvrir d’autres univers...

Rien de très original dans ce discours sur lequel surfent allègrement les ténors de tout bord ! Mais ils sont pleinement conscients, nos jeunes, du fait que ces discours ne sont que des miroirs aux alouettes et que, s’ils veulent aborder ces rivages, ils doivent trouver eux-mêmes les embarcations qui les y conduiront... En évitant soigneusement les **“passeurs requins”**.

La campagne de recrutement du ministère de la Défense a bien fonctionné : ils en ont perçu les avantages et nombreux sont ceux qui se sont présentés... Sauf ceux qui, au-delà des avantages reconnus, se sont refusés, fidèles à leur idéal de paix et de refus de la violence, à participer aux actes de guerre et de basse police pour “tuer” ou “tabasser”...

UN SERVICE CIVIL, OUI, MAIS UN VRAI !

Tous regrettent un vrai service civil qui aurait remplacé le service militaire obligatoire. Un vrai service pendant lequel ils seraient hébergés, nourris, blanchis, encadrés, formés en contrepartie de tâches d’utilité publique à accomplir, en France ou à l’étranger au service des populations. Une manière d’opérer une vraie vie d’apprentissages sociaux et professionnels au sein d’un univers rassemblant des jeunes comme eux, de toutes les catégories sociales, de toutes les origines... Un **“service pour l’identité nationale”**, pourrait-on dire aujourd’hui ! Ou mieux, si l’Europe existe, un **“service pour l’identité européenne”**, mais sans doute est-ce trop attendre, encore une fois, du politique !

Il reste à mettre ses derniers espoirs dans des citoyens qui reconnaissent le coût social de la dérive de leur jeunesse, qui refusent de gâcher le futur de leurs enfants alors qu’eux-mêmes ont lutté et se sont battus de différentes manières pour l’assurer. Une société peut tout perdre, sauf l’espoir dans l’avenir de ses enfants. A ce titre les exemples de l’histoire passée ne manquent pas... ni ceux de l’actualité présente !

Il n'y a pas que les enseignements de l'Histoire... Le présent est assez riche d'exemples de ces pays où ce refus de l'absence d'un futur offert aux jeunes, pousse ces derniers, rêvant d'un avenir meilleur, aux stratégies les plus dangereuses !

UN DANGER BEAUCOUP PLUS GRAVE...

A ce propos et selon les cas, nous nous apitoyons, nous protestons, nous nous engageons, nos ministres s'insurgent, les gouvernements se repassent le bébé, sans que nous soyons toujours conscients du fait qu'un mouvement analogue est en train de naître chez nous, d'autant plus grave qu'il est sournois et peu médiatisé. Il ne concerne pas seulement ces "jeunes" dont nous parlons ici mais aussi nos jeunes élites. La seule différence -et elle est de taille- est qu'ils ne sont réduits ni à la clandestinité (sauf quand ils cherchent à s'attarder dans un pays au-delà de la durée de leur visa touristique), ni à l'état de "boat people", quand ils peuvent se faire offrir un charter ou s'embarquent à vélo, en stop ou par tout autre moyen à faible coût.

Les politiques racolent sur le thème de l'immigration, pour mieux soustraire à la conscience nationale et européenne un danger beaucoup plus grave qui risque de voir s'inverser les flux.

Arrivent en Occident des jeunes populations venant du Sud et de l'Est, chargées d'espoir, assoiffées de réussite, souvent très au fait des nouvelles technologies dont ils ont rapidement compris l'utilité et prêtes à faire aussi bien, peut-être mieux,

que nos jeunes en déshérence. On souhaiterait bien sûr que cette mobilité internationale soit un facteur d'émulation pour nos jeunes, mais ce serait ignorer l'histoire singulière des pays et des cultures dans lesquels les uns et les autres ont grandi... La France a beau accueillir le dynamisme étranger, nous appartenons, quant à nous, à une vieille civilisation et à un vieux pays en quête d'une "renaissance" qu'on ne voit pas venir !

DES ANIMAUX QUI CHERCHENT À FUIR

Plus grave que la "crise financière" car, sur le long terme, autrement plus destructrice de la société tout entière -alors, il ne s'agira plus d'injecter les fonds que nous n'aurons plus mais de faire supporter la dette accumulée à une génération qui n'acceptera pas cet "héritage" et dont nous aurons dispersé les éléments les plus audacieux- c'est à une guerre sociale et économique que nous sommes confrontés, nous si mal armés pour la mener. Les propos lénifiants des politiques ne rassurent personne, sauf ceux qui pensent être à l'abri du désastre.

Les jeunes, eux, sentent qu'ils sont en danger et, tels les animaux qui sentent venir le tremblement de terre, ils cherchent à fuir...

Peut-on rêver d'un collectif fort de simples citoyens, sans récupération ni politique, ni syndicale, ni religieuse, qui imposerait aux élus (nous sommes en démocratie et nous élisons nos représentants de la base au sommet !) d'inscrire cet urgent devoir au nombre des priorités nationales ?

Michelle FERRAND

Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH)

Si vous souhaitez être informé de la situation des droits de l'homme dans le monde,
Inscrivez-vous à la Newsletter de la FIDH sur www.fidh.org
et consultez le blog de la FIDH "Gardons les yeux ouverts", blog.gardonslesyeuxouverts.org

Pour soutenir les actions de promotion et de défense des droits de l'Homme de la FIDH à travers le monde,
Faites votre don en ligne sur www.fidh.org/dons
ou envoyer un chèque à l'ordre de la FIDH à l'adresse suivante :

FIDH - Service Donateurs - 17, passage de la Main-d'Or, 75011 PARIS
(Chaque don donne droit à une réduction d'impôts de 66%)

Guy SNANOUDJ

UNE NOUVELLE JEUNESSE POUR LE PACTE RÉPUBLICAIN

En 1997, la décision de suspendre la conscription et de limiter le Service national à la **“Journée d’appel et de préparation à la défense”** (JAPD) mettait fin à un siècle d’une obligation qui avait marqué la Nation française. Était posé également dans les faits, mais aussi dans la loi, le principe d’un service civil.

De nombreux textes législatifs et réglementaires, ainsi que des rapports et études ont suivi. Entre 2003 et 2008, le rapport Ferry en dénombre 13. En 2009, le nombre de volontaires est de l’ordre de 3 000.

LE CHOC DE 2005

Dans l’opinion comme au Parlement, les débats n’ont pourtant pas manqué, avec, en fond de tableau, le souvenir un peu nostalgique d’un service militaire pourtant de moins en moins adapté aux réalités sociales et aux besoins de la défense. Malgré des résultats positifs, les expériences assez tardives des formes civiles du Service national furent trop brèves et les motivations de l’Etat comme des **“appelés civils”** trop ambiguës pour compter dans le débat de l’époque.

Renforcées pendant quelque temps par des **“emplois jeunes”**, les associations nationales ou locales ont pris en charge, avec des bénévoles et des salariés, des missions de plus en plus lourdes dans le social, l’éducation et le culturel.

Il a fallu attendre 2005/2006 et le choc des émeutes de banlieues pour que, dans l’urgence, soient instituées par la loi deux nouvelles formes de service civil dont la mise en œuvre était confiée à une nouvelle agence, l’**ACSé** (Agence nationale pour la cohésion sociale et l’égalité des chances, art. 38 de la loi 2006-396 du 31 mars 2006). Dans le même temps, le débat avait repris dans l’opinion à l’occasion de l’élec-

tion présidentielle. Il portait essentiellement sur le concept d’un service civil obligatoire ou volontaire réservé aux jeunes.

MENACES ET PRISE DE CONSCIENCE

Dès 2001, l’**Institut Paul Delouvrier** a constitué un groupe de travail sur le **“service civil”**¹.

L’importance des réformes décidées dans différents domaines comme le droit du travail, la fiscalité, l’organisation de l’Etat, l’environnement et des programmes qui en sont la conséquence, donne une dimension nouvelle aux réflexions et aux propositions concernant le développement du service civil dans la société française.

Le débat présidentiel et les élections de 2007 ont accéléré la prise de conscience dans l’opinion, à tous les niveaux, des retards accumulés depuis de nombreuses années, dans divers secteurs de l’activité nationale. Le montant de la dette, expression chiffrée de ces retards et de notre légèreté, a enfin cessé d’être pour le plus grand nombre une donnée abstraite. Cette dette est surtout un handicap pour les années à venir, face aux changements rapides et parfois brutaux de notre monde. Elle comporte un risque d’incompréhension, voire de rupture entre générations. Certaines valeurs essentielles de notre pacte républicain pourraient en être ébranlées et remises en cause -si elles ne le sont déjà- faute d’anticipation de ces bouleversements.

Heureusement, dans les administrations, les entreprises et les associations, ces débats ont été l’occasion de témoignages, de rencontres et de découvertes, de multiples initiatives nationales et locales dans ces mêmes secteurs d’activité.

L'ENGAGEMENT A UN COÛT

Le retour du service civil dans le débat public n'est donc pas une surprise. Pour un nombre croissant de nos concitoyens, il est porteur de valeurs d'engagement, de solidarité et d'efficacité au service de l'intérêt général, en complément du salariat et du bénévolat, mais il est également porteur de coûts, ou, plus exactement, de choix budgétaires difficiles pour l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et les associations.

Le risque est donc réel que, faute de références significatives, le service civil reste cantonné à quelques centaines de volontaires, sans grande lisibilité dans le pays, à moins qu'il ne disparaisse.

RETARDS ET DÉRÈGLEMENTS

Pourtant, les programmes liés aux réformes en cours auraient tout à gagner à mobiliser, en complément de leurs acteurs naturels, des volontaires du service civil. Libération de la croissance, réforme de l'Etat, "**Plan espoir banlieues**", intégration et co-développement, "**Grenelle de l'environnement**", ces cinq programmes ont en effet en commun l'importance attachée au facteur humain (objectifs et moyens).

Le *rapport Attali* consacré à la croissance insiste sur les retards de la France en matière scolaire et dans l'usage du numérique. Il souligne les dérèglements de notre système de santé. La réforme de l'Etat va générer des changements de structures et des mouvements de personnes, y compris dans les contacts avec le public.

Le "**Plan espoir banlieues**", dans sa dimension interministérielle, notamment dans ce qui relève de la sécurité et de la médiation jeunes-police, de la justice avec le développement des points d'accès au droit, ne peut qu'être demandeur de relais humains. Il suffit de se souvenir du rôle des appelés du "**Service ville**", facteurs de lien social, ou des emplois de police "**Cadets de la République**". L'accompagnement scolaire et l'encadrement sportif gagneraient également à bénéficier du concours de volontaires civils.

UN ENRICHISSEMENT RÉCIPROQUE

L'intégration et le co-développement ² s'inscrivent dans une tradition assez ancienne. Ce qui compte, ce sont les moyens mis au service de cet objectif, parmi lesquels des coopérants ou consultants en plus grand nombre.

Il est un peu tôt pour tirer les conséquences du "**Grenelle de l'environnement**". Des initiatives du type "Brigades vertes" sont récentes. Il n'est pas hasardeux de penser que plus forte sera la prise de conscience des problèmes d'environnement, plus forte sera la demande.

Ces programmes ne sont pas limitatifs de ce qu'on peut attendre d'un service civil d'une certaine ampleur. A l'exemple de l'Allemagne et de l'Italie, l'**Institut Paul Delouvrier** avait retenu un certain nombre de missions d'encadrement, de formation ou de soutien en direction des personnes fragilisées, momentanément ou de façon durable. Le point commun de toutes les initiatives déjà prises ou envisagées est l'enrichissement réciproque que retirent de leur rencontre, aussi bien les volontaires du service civil que les personnes auxquelles ils consacrent temps, écoute et attention.

SEPT AXES

Dans un rapport rendu en novembre 2009 à la demande de Martin Hirsch, l'Inspection générale des affaires sociales ³ (l'IGAS) a dressé la liste des missions qui lui semblent pouvoir être confiées aux volontaires civils. Ces missions se regroupent autour de sept axes : solidarité et prévention de l'isolement ; éducation à la santé et promotion de la santé des jeunes ; éducation pour tous et accès aux pratiques culturelles et sportives ; pédagogie du développement durable ; mémoire et citoyenneté ; solidarité internationale ; intervention d'urgence en cas de crise.

Le *Livre blanc* sur la défense et la sécurité nationale, rendu public le 17 juin 2008, inscrit le "**Service civique**" et le volontariat dans le **champ de réflexion sur les liens entre défense et société**. Le *Livre vert* "**Reconnaître la valeur de la jeunesse**", publié à l'été 2009, comporte une proposition n° 55 visant à "**faire du Service civique une étape naturelle dans la vie des jeunes**".

LES JEUNES ET L'IDÉE QU'ON S'EN FAIT

Beaucoup a été dit et écrit sur nos jeunes concitoyens. Rappelons simplement leur forte capacité d'engagement, leur attente inquiète du monde présent et à venir, leur solitude psychologique, leur défiance à l'égard de leurs aînés, mais aussi à l'égard d'autres jeunes et s'exprimant parfois par la violence.

Or, *“les jeunes sont en quête de repères et de sens. Ils veulent se développer et s'épanouir de façon harmonieuse, mais aussi être utiles aux autres et reconnus par eux. Il est de la responsabilité des adultes de leur proposer des formes nouvelles de mobilisation, mais aussi de savoir les écouter, les accueillir, les aider et les guider dans leur démarche... Nous devons dès maintenant apporter des réponses concrètes aux jeunes qui souhaitent s'investir dans des actions utiles à la collectivité, développer leurs talents, participer à la vie civique”*⁴. En favorisant le contact avec des jeunes de leur âge ou d'anciens disponibles pour les guider et les aider, le service civil est à même de répondre à ces attentes fortes et positives.

UN GISEMENT MAL EXPLOITÉ : LES SENIORS

Les seniors, volontairement ou non, ont été victimes, et parfois complices, d'un système pervers qui fait de la France depuis près de trente ans la championne de la sous-activité “officielle” des hommes et des femmes à partir de cinquante-cinq ans, et parfois avant, à chaque “restructuration”. Certains, trop peu nombreux, se sont engagés dans un bénévolat de soutien ou d'encadrement dans des associations (et ONG) en France ou à l'extérieur, ou dans des activités économiques à temps partiel. L'engagement dans un service civil des seniors peut être l'occasion d'aller dans la durée, comme encadrants, formateurs, tuteurs, à la rencontre des besoins mentionnés précédemment, et dont on s'apercevra assez vite, après enquête, qu'ils sont insolubles sans la mobilisation de l'expérience et du savoir-faire des seniors.

Depuis longtemps, les administrations et les entreprises ont utilisé la “mise à dispo-

sition” de quelques membres de leur personnel soit pour les former, soit comme un moyen de communication. Les associations en ont quelquefois bénéficié.

OUVERT À TOUS !

A partir de ces données et de ces constatations, fort de plusieurs années de travaux et réflexions, l'Institut Paul Delouvrier a formulé les propositions suivantes :

- **Le service civil est ouvert non seulement aux jeunes, mais aux seniors en fin de carrière et aux jeunes retraités, ainsi qu'aux personnes en activité dans le cadre d'un congé de volontariat ;**

- **Seule la formule du volontariat est réaliste** pour le service civil dans l'état actuel de l'opinion et des difficultés de mise en œuvre (logistique et encadrement) ;

- Le service civil doit être l'occasion d'un **brassage social** entre volontaires, salariés, bénévoles et personnels des structures d'accueil et publics concernés ;

- A la différence du bénévolat, ce qui caractérise le volontariat, c'est un **engagement dans la durée et sans interruption**, de six à vingt-quatre mois. En conséquence, le volontaire reçoit une contrepartie financière sous forme d'indemnité ou d'une exonération fiscale ;

- Le contenu de l'engagement volontaire peut être très divers : projet de formation pour soi-même, projet de soutien vers des concitoyens plus défavorisés, renforcement d'équipes engagées dans le bénévolat, etc. ;

- Les parties prenantes au service civil sont les administrations de l'Etat et des collectivités territoriales, les associations et les entreprises.

LES OUTILS D'UNE RÉUSSITE DURABLE

Pour assurer la mise en œuvre efficace et pérenne du service civil, il convient :

- De confier à **une autorité interministérielle** la mise en place et le développement de ce service civil en tenant compte du retour d'expérience des activités de l'ASCé, du SMA (Service militaire adapté Outre-mer), de l'EPIDe (Etablissement public d'insertion de la Défense), du SVE (Service volontaire européen) et des associations concernées ;

- D'organiser **une large concertation** entre les institutions représentatives des parties prenantes (Etat, associations, entreprises, syndicats de salariés et d'employeurs, ...) pour convenir de la finalité et de la nature du service civil, et du statut des volontaires ;

- De confier au **Conseil économique, social et environnemental (CESE)**, en liaison avec les CES régionaux, lieux de rencontre et de débat des acteurs de la société civile et économique, une **mission d'identification des champs utiles** de déploiement du service civil et d'**évaluation permanente de sa mise en œuvre** ;

- D'inscrire les **mécanismes de financement** du service civil volontaire dans la révision générale des politiques publiques et dans le mécénat au titre de la responsabilité sociale des entreprises ;

- D'**adapter la JAPD**, plaque tournante à venir de l'engagement, au contexte du service civil ;

- D'inscrire dans le **curriculum des étudiants** de manière systématique pour les élèves des grandes écoles de l'Etat- l'engagement volontaire dans le service civil ;

- D'**instaurer un système de financement pérenne** dont la mise en œuvre facilite le recours au service civil ("**chèques volontariat**" inspiré des "chèques emploi service"). Des fonds de concours décentralisés pour tenir compte des spécificités régionales pourraient contribuer à une répartition pertinente des ressources financières nécessaires.

LE VOLONTARIAT N'EST TOUJOURS PAS LE BÉNÉVOLAT

Plusieurs de ces propositions ont, de fait, commencé à être mises en œuvre :

- Le Service civique est accessible à partir de l'âge de 16 ans. S'il n'est financé par l'Etat qu'au titre des volontaires âgés de 16 à 25 ans, il n'existe pas d'obstacle juridique à être volontaire "**de 25 à 77 ans**" ;

- C'est la formule du volontariat qui est retenue, même si dans l'esprit de certains, il ne peut s'agir que d'une transition vers l'obligation ;

- Le volontariat continue de se distinguer du bénévolat par le fait qu'il suppose un engagement à durée déterminée en contrepartie duquel une rémunération est assurée ;

- Le caractère interministériel préconisé pour assurer une bonne appropriation du dossier par les administrations concernées est assuré par l'attribution de compétences au Haut-commissaire à la jeunesse (qui, par ailleurs, a une bonne vision des enjeux de la solidarité).

Quant au financement pérenne, il ne pourra se vérifier qu'*a posteriori*, quelle que soit la bonne volonté de promoteur du dossier au sein du gouvernement...

DU CIVIL AU CIVIQUE, UNE SAINE ÉVOLUTION

Force est de constater que, depuis la publication du rapport Ferry en septembre 2008, le dossier du service **civil** devenu **civique** a évolué significativement. Le relatif consensus qui a caractérisé les travaux parlementaires et le souci de tous les partis politiques de privilégier le lancement du Service civique, par rapport à la recherche de la mise en œuvre intégrale de leurs préconisations, peut être une étape importante pour un volontariat qui joue un rôle important dans la vie de la cité. Numériquement, le Haut-commissaire à la jeunesse prévoit 10.000 volontaires en 2010 et 70.000 en 2014. La dimension européenne du volontariat n'est pas ignorée.

Il n'en reste pas moins vrai que la réussite du Service civique est subordonnée à une condition majeure : celle d'en faire un outil au service d'un projet de société digne de l'héritage légué par les "anciens", à la hauteur des espérances d'une jeunesse inquiète et souvent maltraitée, tournée vers la réconciliation des générations, ayant pour ambition de (re)donner à la France l'envie d'un futur placé sous le signe du progrès, une place enviable dans le concert des nations, porteuse de valeurs au sein de l'Europe et fidèle à un pacte républicain effectif et adapté à son temps.

Guy SNANOUDJ

1. "**Service civil**" : le terme "service civil" étant celui utilisé dans les lois de 2000 et 2006, alors que d'autres textes évoquent le "service civique".

2. "**L'intégration et le co-développement**" : sujets distincts de l'immigration et de l'identité nationale...

3. "**Rapport rendu en novembre 2009**" : il s'agit du rapport RM 2009-140P établi par Marie Fontanel-Lasalle et Michel Thierry, membres de l'IGAS.

4. Extrait du "**Discours à la Jeunesse**" du ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, le 23 mai 2002.

LES ACTIONS DE LA FONDATION SELIGMANN

Tout au long de l'année scolaire 2009-2010, la Fondation Seligmann apporte plus particulièrement ses aides financières à des projets destinés au "vivre ensemble", à l'accompagnement à la scolarité, à l'alphabétisation, aux apprentissages socio-linguistiques et de "Français Langue Etrangère" afin de permettre une meilleure intégration des enfants étrangers et de leurs parents, sans oublier le volet culturel, élément indispensable. Ces aides s'inscrivent dans la durée, grâce à des investissements et des formations.

POUR ALLER AU-DELÀ DE L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE : UN AGENDA CULTUREL

Dans le 18^{ème} arrondissement de Paris, l'association "Accueil Laghouat" a pour objectif d'œuvrer pour l'égalité des droits entre Français et immigrés. Dans son local, lieu d'échange et d'écoute, l'association propose aux habitants du quartier de la Goutte d'Or des cours d'alphabétisation, des ateliers de savoirs sociolinguistiques, des cours de **Français Langue Etrangère**. Ces actions, nécessaires à l'intégration et à la cohésion sociale du quartier, sont complétées par un projet de soutien culturel avec la mise en place, afin de renforcer les différents apprentissages, d'un "agenda culturel" permettant des approches croisées de la culture, avec des visites variées, une introduction au théâtre. Plus de 300 hommes et femmes, tous inscrits au cours de français, y participent, de même que les enfants du secteur "accompagnement à la scolarité" afin de renforcer les liens familiaux et intergénérationnels.

La Fondation Seligmann a accordé une aide financière pour assurer l'achat d'un logiciel encyclopédique, d'un écran de

télévision avec lecteur DVD pour les projections collectives, ainsi que la prise en charge des transports pour les sorties familiales, d'un guide pour certaines expositions et des droits d'entrée.

FACILITER ET SOUTENIR L'INTÉGRATION DES FEMMES ÉTRANGÈRES ET DE LEURS ENFANTS

Dans le 9^{ème} arrondissement de Paris, l'association "Archim'aide" mène des actions en direction d'enfants ou de femmes en difficulté, d'origine étrangère, afin de favoriser leur intégration : aide aux devoirs, alphabétisation et accès à l'utilisation pratique de la langue française. Ces projets, concernant une quinzaine d'enfants et une quinzaine de femmes seules ou isolées, sont complétés par des sorties découvertes du patrimoine culturel français, des veillées et lectures de contes autour de goûters et "repas du monde".

La Fondation Seligmann apporte une aide financière pour les différents achats de matériels (pédagogiques ou administratifs), les transports et les différentes billetteries.

“QUAND LES PETITES HISTOIRES RENCONTRENT LA GRANDE HISTOIRE”

Dans le quartier Belleville-Fontaine Au Roi, à Paris 11^{ème}, l'association “**Quartier Libre XI**” s'investit dans l'accompagnement à la scolarité. Elle a mis en place un projet intitulé “**Quand les petites histoires rencontrent la Grande Histoire**”, initiant des rencontres d'une quarantaine d'enfants de 6 à 12 ans, issus de 12 nationalités, avec leurs parents, des bénévoles et intervenants, permettant l'écoute de conteurs venant d'autres horizons et pays, ayant des parcours très divers. Le but est d'expliquer aux enfants pourquoi ils sont français quand ils sont nés en France, et pourquoi ils sont aussi porteurs d'une autre culture, lorsque leurs parents sont étrangers. Les intervenants sont des personnes arrivées en France pour des raisons diverses : économiques, politiques, professionnelles, culturelles, familiales ou personnelles. Ils viennent d'Afrique, d'Europe, des Etats-Unis ou de Chine. Des visites de musées et de la Cité de l'immigration complètent le projet. Ces rencontres, filmées, enregistrées et photographiées à la Maison des Métallos, se sont clôturées par une exposition, **soutenue, pour sa mise en place et les fournitures nécessaires, par la Fondation Seligmann.**

À LA DÉCOUVERTE DE LA FERME, POUR MIEUX “VIVRE ENSEMBLE”

L'école élémentaire du 104, rue de Belleville, à Paris 20^{ème}, est classée en ZEP “**Zone d'éducation prioritaire**” et met en œuvre des “**parcours individualisés de réussite éducative**”, avec un certain nombre d'enfants vivant dans des conditions difficiles et ne parlant pas français à

la maison. Les enseignantes de CP ont formé le projet d'organiser, pour les deux classes, un séjour de découverte à la ferme : trois jours qui permettront à 42 enfants de découvrir et de partager, dans un autre cadre, les habitudes de vie de chacun, pour mieux “**vivre ensemble**”. **La Fondation Seligmann intervient pour compléter le financement des transports et de l'hébergement.**

“PASSE TON BAC D'ABORD !”

L'association “**Talents A.VENIR**”, anciennement “**Radio Emploi**”, met en place des ateliers de compréhension des médias, d'initiation au journalisme, d'expression et de technique de tournage télévisuel, permettant à des dizaines de jeunes participants de 16 à 25 ans, issus des quartiers populaires de Paris, de l'Essonne et même de la France entière, d'échanger, de débattre sur un sujet de société et de créer par l'image, en leur apportant les clés de lecture des médias. Ces ateliers, encadrés par les enseignants et une équipe de professionnels de la télévision, sont ensuite enregistrés pour une émission par et pour les jeunes, “**Passe ton bac d'abord !**”, au service de la diversité et de la mixité sociale, dans le cadre d'une convention de partenariat avec la chaîne de télévision citoyenne **LCP-Assemblée nationale.**

Cette démarche vise à favoriser la mixité en permettant à des jeunes venus de tous horizons de se rencontrer, de travailler ensemble pour atteindre un objectif commun, en tissant des liens entre eux et les adultes, acteurs locaux, contribuant ainsi à recréer du lien social, à enrichir une pratique et une conscience citoyennes. **La Fondation Seligmann apporte son aide en participant aux frais de location de studios et de matériels de tournage, sur Paris et l'Essonne.**

Exemple à suivre

Dans chaque numéro, nous vous proposons l'exemple d'une action collective qui a pour vocation de lutter contre le racisme et le communautarisme et d'apprendre à "vivre ensemble" dans la Cité laïque et républicaine.

A. D.

Samia ESSABAA

LA SHOAH, OUTIL D'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ

Enseignante en lettres et anglais au Lycée Professionnel Théodore-Monod de Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis), j'ai mené de nombreuses actions de mémoire, de citoyenneté et de solidarité internationale.

Très engagée dans la transmission des valeurs de la République mais aussi de notre Histoire commune à tous, je mène, avec mes lycéens, des projets qui les aident à réfléchir, à exercer leur propre analyse critique et à faire tomber leurs préjugés.

D'AUSCHWITZ À WASHINGTON

Pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme, j'emmène mes élèves à Auschwitz, au Maroc et aux Etats-Unis. Ils y rencontrent des témoins : anciens déportés, anciens enfants cachés, enfants de **"Justes parmi les Nations"**. Ils découvrent les hauts lieux de mémoire en Ile-de-France, le

Mémorial de la Shoah à Paris, le camp d'Auschwitz, le Musée mémorial de l'Holocauste à Washington. A Casablanca, avec des jeunes Casablancais et en présence d'anciens combattants marocains. Ils commémorent les épisodes de la déportation.

Le but de ces initiatives est de sortir les lycéens de leur routine, de les débusquer du refuge de leurs habitudes, en leur faisant rencontrer des jeunes Marocains ou Américains, pour parler et échanger sur leur formation à l'histoire de la Shoah et des valeurs humanistes. Confronter leurs idées, en discuter, leur permet d'avancer, d'évoluer, de "changer".

Ce type de travail permet aussi à ces jeunes de revoir leur perception de la citoyenneté française : rencontrer des jeunes Marocains de confessions différentes qui se disent d'abord "Marocains" et ensuite de confession juive ou

musulmane ; rencontrer des jeunes Américains de la même origine que mes élèves (Marocains, Sénégalais, Maliens...) qui s'affirment citoyens américains à part entière ; participer pleinement, avec conviction, à la vie civique et patriotique du pays d'accueil, mais aussi revenir dans le pays d'origine de leur famille et être, tout autant, fiers de ces racines-là.

APPRENDRE, COMPRENDRE, TRANSMETTRE

Toutes ces expériences humaines sont mises en valeur dans mon livre intitulé *“Le voyage des lycéens. Des jeunes de cité découvrent la Shoah”*¹. Concrètement, j'explique ce qui m'a poussé, au lendemain de l'attentat du 11 septembre 2001, à m'engager vers la transmission de la Shoah. En réaction aux préjugés et aux propos antisémites répandus parmi quelques élèves, je me suis décidée à me former moi-même à l'histoire de la Shoah et à former ensuite mes élèves dans le cadre d'un projet sur l'année. Je souligne l'évolution des élèves au cours de leur apprentissage, au fil de leurs rencontres avec des anciens déportés, “enfants cachés”. Pour mieux comprendre la nature du judaïsme, ils découvrent notamment les différents lieux de culte et le fait religieux des trois monothéismes.

Travailler avec eux sur l'histoire de la Shoah, c'est aussi leur faire découvrir ce qui s'est passé de l'autre côté de la Méditerranée, pays d'origine de leurs parents, sous le protectorat français, et particulièrement sous Vichy. Ce livre est un véritable bilan du travail mené auprès de plus d'une centaine d'élèves sur cinq ans de projets de citoyenneté et de mémoire. J'ai essayé de montrer ce qu'il est possible

de faire dans le cadre de l'Education nationale, avec des élèves qui ont besoin d'approfondir leur étude afin de mieux comprendre l'objet et le sens de celle-ci.

À LA SOURCE DE BELLES VOCATIONS ?

La solidarité aussi, est un sujet qui interpelle les élèves. Depuis 2004, le lycée est engagé dans une action pérenne : nous prêtons main-forte aux associations marocaines dans le cadre de l'éducation pour tous, de la scolarisation des jeunes filles rurales, du transfert des compétences en couture et technique professionnelle du prêt-à-porter, de l'aide à l'équipement d'un orphelinat en matériel sportif et informatique, du droit à la santé pour la mère et l'enfant (dotation d'un dispensaire rural en échographes, matériel gynécologique et pédiatrique).

A présent, les élèves soutiennent **“Solidarité féminine”**, l'association fondée à Casablanca par **Mme Aicha Chenna**, qui se consacre aux “petites mères célibataires” et à leurs enfants. Les élèves se sont montrés très enthousiastes dans la collecte de matériel de literie et de puériculture, afin d'équiper le centre d'hébergement géré par l'association. Ils ont aussi beaucoup échangé avec les “petites mères” et recueilli des témoignages poignants ; cela leur permettra d'approfondir leurs réflexions, de mûrir, d'enrichir leurs parcours personnels, en espérant que l'Ecole de la République suscitera parmi eux de belles vocations.

Samia ESSABAA

1. Editions Stock, 2009, en collaboration avec Cyril Azouvi.

Prochain numéro d'Après-Demain
LA JUSTICE AUJOURD'HUI

à paraître en juillet 2010



A LIRE

“ILS M’ONT DÉTRUIT !” -

Le rouleau compresseur de France Télécom

par Yonnell Dervin, en collaboration avec Cyrille Louis
Editions Michel Lafon.

Yonnell Dervin travaille depuis 30 ans aux PTT, puis à France Télécom. Il est technicien hautement qualifié, emploi qui nécessite un réel niveau d'excellence professionnelle, lorsque son chef de service estime, sans raison apparente, qu'il "sera plus à sa place au sein d'une équipe chargée de dépanner les téléphones des particuliers". C'est, pour lui, le retour à la case départ. Il sera désormais le matricule XNED6464 (identifiant qui lui a été attribué). De mois en mois, il supporte les regards suspicieux et les remarques désobligeantes de sa hiérarchie. La descente aux enfers se poursuit insidieusement : surveillé, rétrogradé, dévalorisé, il décide de mettre fin à ses jours sur son lieu de travail, pour attirer l'attention sur ce qui se passe dans l'entreprise, au sein de laquelle plusieurs "mutés d'office" se sont donnés la mort. Il s'en est sorti et, par ce livre, a voulu lancer un cri d'alarme.

Il est urgent que les nouveaux responsables du management de cette entreprise naguère dite de "service public", réfléchissent aux conséquences de leur comportement. La rentabilité ne doit pas conduire à mépriser le capital humain. A méditer.

L'IGUIFOU - Nouvelles rwandaises

par Scholastique Mukasonga
Editions Gallimard, Collection "Continents noirs".

Ce livre réunit cinq nouvelles rwandaises : *L'igifou* ("igifu" selon la graphie rwandaise - la faim), *La gloire de la vache*, *La peur*, *Le malheur d'être belle*, et *Le deuil*, qui ont pour point commun la dramatique situation des Tutsi déplacés de Nyamata, tellement affamés que Colomba, elle, échappera *in extremis* à la mort. La peur accompagne toujours les enfants qui se rendent à l'école. Dans ce climat où les malheurs s'accumulent, Kalisa rêve du temps où il s'occupait des vaches de son père. Le réveil est d'autant plus douloureux qu'il n'y a plus de vache à la maison.

Dans cette même période de peur et d'angoisse, il n'est pas de plus grand malheur pour une fille Tutsi que d'être belle. C'est la grande beauté d'Helena qui est la cause de son tragique destin, et comment, après avoir vécu de tels drames, faire le deuil de cette famille disparue, sans même savoir où se recueillir ? La quête du deuil se poursuit et se poursuivra puisque, dans ce contexte, le deuil est impossible à faire.

Dans cet ouvrage comme dans les autres, "*Inyenzi ou les cafards*" et "*La femme aux pieds nus*" (Prix Seligmann 2008), Scholastique Mukasonga nous plonge dans le génocide du Rwanda et les horreurs qui l'ont accompagné.

JAN KARSKI

par Yannick Haenel
Editions Gallimard, (Prix Interallié 2009).

Après avoir été interné dans un camp russe puis dans un camp allemand, Jan Karski parvient à s'évader. Il se réfugie chez un ami d'enfance, qui est un responsable de la résistance polonaise. Parlant plusieurs langues, il devient messager de la résistance auprès du gouvernement polonais en exil à Londres. Deux hommes lui font parcourir le ghetto pour qu'il puisse témoigner de ce qu'il a vu aux Alliés et qu'il les prévienne que les juifs sont exterminés en Europe occupée. Il traverse le continent en guerre, alerte les Britanniques et rencontre Roosevelt en Amérique. Il a l'impression que ce qu'il raconte n'intéresse personne. "*Roosevelt n'était pas indifférent à la question juive, au contraire, mais il ne voulait pas qu'on vît en lui un ami de ce qu'il appelait le "lobby juif"*.

L'auteur raconte ce que Jan Karski a vu, ce qu'il a subi et il s'interroge encore : "*Pourquoi les alliés qui savaient ont-ils laissé se commettre l'extermination des juifs ?*".

Ce livre nous interpelle en nous faisant prendre conscience de l'attitude des politiques devant l'horreur, il est de nature à nous inquiéter.

COLLÈGE ET QUARTIER - Vers la réussite scolaire - PACQUAM, une expérience à Marseille

Texte de Didier Levreau, photographies de Christian Rombi, postface de François Dubet
Editions Cris Ecrits.

Il y a 25 ans, des enseignants du collège de l'Estaque à Marseille ont créé l'association "Collège-quartier", devenue par la suite PACQUAM (Promotion d'Associations Collèges Quartiers à Marseille). Ils ont obtenu le soutien du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, nécessaire à la réussite du projet.

Il s'agissait aussi bien d'améliorer les chances des élèves les moins soutenus que de venir en aide aux enfants qui ne partent pas en vacances, dont la vie et l'environnement sont aux antipodes des exigences scolaires. Il fallait aussi gagner la confiance des parents. Cet ouvrage a deux objectifs : stimuler le débat et montrer que l'action est toujours possible. Il comporte des témoignages intéressants ainsi que de nombreuses et très belles photos.

Nous souhaitons bon courage à tous ceux dont la photo figure en fin de livre (pages 114 à 130), nous les félicitons pour le travail déjà accompli et nous espérons que d'autres associations les rejoindront.



A LIRE

DERNIÈRES SALVES - Supplément au Dictionnaire incorrect et à l'Abécédaire mal-pensant

par Jean-François Kahn
Editions Plon.

Ce volumineux ouvrage comporte quatre dominantes : le démontage de quelques grands mensonges historiques ; le "détricotage" des discours propagandistes dont la grande crise de 2008 a démontré l'inanité ; la mise à mal d'idées toutes faites et bien-pensantes qui ont, ces dernières décennies, envahi l'espace idéologico-politique, le dévoilement de quelques réalités économiques et sociales que les conformistes -y compris médiatiques- ont trop longtemps réussi à camoufler.

DE KABOUL À CALAIS - L'INCROYABLE PÉRIPLÉ D'UN JEUNE AFGHAN

par Wali Mohammadi
Editions Robert Laffont.

Wali a 15 ans. Il est orphelin. Son père est mort en prison, sous la torture. Il est l'aîné et les talibans le harcèlent comme ils avaient harcelé son père. Il décide de quitter l'Afghanistan pour rejoindre l'Angleterre. Le périple se fera à pied, en bateau, à cheval, en train, en bus. Ce sera, tour à tour, l'angoisse ou l'espoir. Il traversera le Pakistan, l'Iran, la Turquie, la Grèce, l'Italie, pour arriver à Calais, porte de l'Angleterre. Il rencontre une famille, courageuse et chaleureuse, qui veut l'aider et arrive à le décider à rester en France, malgré son désir de rejoindre sa sœur à Londres. Aujourd'hui sa situation est régularisée, il fait des études, il est devenu français, il travaille. Après des hésitations, un voyage à Londres et en Afghanistan, il comprend qu'il ne réalisera pas son rêve de reconstruire son pays. De toute façon, il est et sera toujours reconnaissant à sa famille calaisienne de l'avoir adopté. Espérons que de nombreuses familles, en France, prendront le risque d'accueillir ceux qui, comme Wali, tentent d'échapper à la violence de notre monde.

UNE FEMME EN COLÈRE - LETTRE D'ALGER AUX EUROPÉENS DÉSABUSÉS

par Wassyla Tamzali
Editions Gallimard.

Wassila Tamzali partage son temps entre l'écriture et le militantisme au sein du mouvement féministe maghrébin. Dans ce livre, elle interpelle les intellectuels occidentaux qui se sont battus pour l'universalité des droits de la personne humaine, et se montrent aujourd'hui incapables de penser cette universalité au-delà de l'Europe. Elle dénonce *"les manœuvres des islamistes modérés qui font profil bas et acquiescent sans difficulté un label de démocrates et laïcs"*. Elle passe au crible les idées de tolérance, de laïcité ouverte, d'Islam modéré, de droit à la culture *"et leurs conséquences politiques sur les pays arabes et musulmans"*. Elle estime que *"le port du voile pose la question de l'asservissement d'un sexe, il est la marque de l'obsession sexuelle des pays musulmans et de la morale dont il est l'instrument"*. Que le voile ait été interdit en France *"pour des raisons de laïcité et non d'égalité des sexes"* est selon elle, *"un fait très grave"*.

UN VOILE SUR LA RÉPUBLIQUE

par Michèle Vianès
Editions Stock.

Française, républicaine, née en Tunisie, l'auteur dénonce l'Islam régressif et fanatique qui occulte la parole des musulmans attachés aux valeurs de la République française. Elle a axé son étude, très bien documentée, sur le droit des femmes. Là où il y a oppression des femmes au nom d'un dogme religieux, il n'y a pas de liberté non plus pour les hommes. *"Les luttes humanistes contre l'absolutisme, la séparation des pouvoirs des Eglises et de l'Etat, l'idéal laïque, ont été les leviers qui ont permis aux femmes de lutter pour leur liberté"*. Pourquoi, aujourd'hui, en France, des jeunes femmes portent-elles le foulard islamique ? Pourquoi acceptent-elles la soumission aux hommes par *"Dieu"* interposé ? A-t-on le droit de laisser faire ? De négliger le sort des jeunes Françaises dont les parents sont musulmans ? La laïcité est nécessaire, mais non suffisante, pour ôter le voile de l'oppression.

LES IMMIGRATIONS EN PICARDIE - XIX^e- XX^e SIÈCLES

sous la direction d'Alain Maillard
Editions l'Harmattan, collection "Villes plurielles".

Ce livre a bénéficié de la collaboration de 15 participants, sous la direction d'Alain Maillard, maître de conférence en sociologie à l'Université de Picardie Jules-Verne (UPJV), chercheur au laboratoire *"Habiter"* et membre du comité de rédaction de la revue *"Les mondes du travail"*. En tant que région administrative, la Picardie est récente. Elle date des années 1960, de la réunion de trois départements -l'Aisne, l'Oise et la Somme- où le travail rural prend au moins trois formes : agricole, industrielle et domestique, ce qui aura une influence sur les composantes des populations migrantes. Bien qu'elle manque de précision, cette synthèse révèle aussi bien ce que l'on a pu apprendre et ce qui reste à découvrir. Un projet de démantèlement de cette région, actuellement à l'étude, a suscité, en réaction, une pétition lancée par le Conseil Régional de Picardie au début de l'année 2009. Cette pétition atteste de l'attachement de nombreux habitants à l'existence de l'actuelle Picardie. Ce livre, qui traite de l'immigration dans un espace défini depuis le milieu du XIX^e siècle, nous permet de mieux comprendre, sous des angles variés, ce qui caractérise les phénomènes migratoires.

SÉLECTION D'APRÈS-DEMAIN



Livres

LA DERNIÈRE UTOPIE, MENACES SUR L'UNIVERSALISME

par **Caroline Fourest**

Editions Grasset - 288 pages

Au nom de la tolérance, tolérer l'intolérable ?

Caroline Fourest est la fondatrice de la revue *ProChoix*. Elle collabore au *"Monde"* et à *France Culture*. Elle est l'auteur de nombreux ouvrages. Et celui que nous attendions tous, contre l'intégrisme et les communautarismes, pour résister au nom de l'utopie au lieu de diviser au nom de la Nation, le voilà enfin !

L'auteur a eu l'occasion, au cours de séminaires "multiculturalisme et universalisme", de confronter ses hypothèses à celles d'étudiants venus du monde entier (Australie, Canada, Amérique latine, Belgique, Russie, Italie, Hong-Kong, République tchèque, Etats-Unis, etc.). Elle a été impressionnée par l'interprétation différente donnée ici ou là aux notions d'identité, de citoyenneté ou de culture.

Elle a eu le même sentiment au cours de conférences à l'étranger (Yémen, Grèce, Danemark, Grande Bretagne, Belgique, Suisse, Maroc, etc.). Partout, elle a croisé des citoyens, des associations et des élus désemparés et elle a ressenti, comme eux, le besoin de clarifier ses idées.

C'est ce qu'elle a su faire dans ce livre exceptionnel.

Excision, piscine et sapin de Noël

Depuis la signature de la Déclaration universelle, le nombre de pays reconnus par les Nations Unies est passé de 58 en 1948, à 192 aujourd'hui. Tous les pays n'ont pas la même histoire. Sur le papier, la France a tous les atouts pour servir de

laboratoire, mais, depuis quelques années, tous les fondamentaux sont attaqués, au nom de l'alternative radieuse que représente le multiculturalisme anglo-saxon.

Chacun va donc gagner en précision pour que la tolérance cesse d'être mise au service de l'intolérance. Chaque demande doit être cernée en fonction de son interlocuteur et de son contexte : *"s'agit-il d'une demande d'égalité ou d'exception ? S'inscrit-elle dans un mouvement de progrès ou de régression ? Devons-nous avoir les mêmes exigences dans la rue qu'à l'école ? Faut-il tolérer l'excision au nom des coutumes ? Faut-il organiser des créneaux non mixtes dans les piscines ? Faut-il retirer les sapins de Noël des places publiques ? Faut-il aller jusqu'à interdire le voile dans la rue ? etc."*. En résumé, faut-il tout tolérer ? La réponse à ces questions dépend du contexte et surtout de la sphère concernée.

Il est important aujourd'hui de *"cesser de confondre les questions de discrimination, d'intégration et de sécularisation, de faire la part des choses entre les demandes de nature culturelle inoffensives et celles porteuses d'un message politique régressif"*.

Un multiculturalisme à sauver... de lui-même

Avant de répondre à ces questions, il faudra du temps, beaucoup de temps, pour en débattre. Il est encore possible de sauver le multiculturalisme de lui-même en menant des politiques qui rassemblent au lieu de diviser. Cette prise de conscience est en marche. Le choix ne

doit pas être entre le "différentialisme" et le retour au nationalisme. La liberté d'expression est aujourd'hui une valeur universelle parmi les plus attaquées, sous prétexte de protéger les religions de l'offense et de l'insulte.

Outre le temps, il faudra *"beaucoup d'énergie, de tâtonnements et de volonté commune pour mettre au point cette philosophie où le multiculturel puisse s'épanouir sans tuer l'universel"*.

Droit à la différence ou à l'indifférence ?

L'auteur estime que la raison et non la passion sera notre première conseillère et notre meilleure chance d'avancer, de combattre les discriminations au nom du droit à la différence et non du droit à l'indifférence. Cette nuance oriente dans des sens opposés la perception et la direction des luttes contre les discriminations.

Il faut absolument que les lecteurs d'*"Après-demain"* lisent ce **livre remarquable** par la connaissance dont fait preuve l'auteur, la qualité de ses recherches et de ses analyses, mais aussi par sa grande sagesse et sa lucidité face aux problèmes qui se posent à nous aujourd'hui. Elle sait que ce sera long, très long, mais elle garde l'espoir que sa quête intellectuelle permettra de **continuer à être antiraciste sans renoncer à l'esprit critique**, sans accepter l'intégrisme, sans céder au relativisme culturel ou tolérer l'intolérable.

A lire absolument.

Denise Jumontier

SÉLECTION D'APRÈS-DEMAIN

CAS DE CONSCIENCE

par Pierre Joxe

Editions Labor et Fides, 245 pages

L'homme juste et la Realpolitik

Pierre Joxe est un haut fonctionnaire au destin prestigieux. Deux fois ministre de l'Intérieur, puis ministre de la Défense entre 1984 et 1993, Premier président de la Cour des Comptes pendant huit ans puis membre du Conseil constitutionnel de 2001 au 12 mars dernier, il exprime dans ce livre les cas de conscience qui se sont posés à lui et qu'il estime ne pas avoir toujours résolus en accord avec ses convictions.

Sous forme d'interrogations, il les passe en revue, fallait-il censurer l'*Echo d'Alger* ? Laisser courir les fripons ? Laisser réhabiliter les généraux félons de l'Organisation Armée Secrète (O.A.S.) ? Mentir à bon escient ? Laisser Berlusconi "*mourir de bêtise*" ? Participer au crime humanitaire en Somalie ? Exprimer une opinion différente sur la garde à vue des enfants, sur la liberté, sur le pluralisme et l'indépendance des médias ou pour sortir de l'ornière le Contrat première embauche (CPE) ?

Ce livre passionnant nous remet en mémoire les événements de plus d'un demi-siècle. Il nous montre, avec quelques exemples, les difficultés rencontrées par un homme de pouvoir qui peut être amené, avec déchirement, à prendre des décisions contraires à ses convictions profondes.

Le service militaire

Fraîchement débarqué en Algérie, en juillet 1959, quelques mois avant le fameux discours du Général de Gaulle sur l'autodétermination, l'auteur, sous-lieutenant de l'Armée de l'Air, raconte l'évolution de la situation en 59/60. Il sera chargé de censurer l'*Echo d'Alger* après les émeutes qui ont suivi le discours. Il ne se sent pas préparé à cette fonction qui va à l'encontre de toute sa culture personnelle et familiale. Il a ordre de "*refuser tout ce qui appelle à l'émeute et à la violence*". Il est militaire, il obéit, donc il censure mais il va se demander "*à quoi et à qui sert cette censure, à qui profite son action, à ceux qui ne vont pas au bout de leurs idées ou à ceux qui mentent et trompent le petit peuple*". Et ses hésitations le préoccupent.

La Cour des comptes

Après l'Armée de l'air et l'Ecole nationale d'administration, nommé auditeur à la Cour des comptes, il est chargé d'une mission interministérielle qui regroupait les ministères de l'Intérieur, de l'Agri-culture, des Finances, du Tourisme et même de la Culture alors dirigé par André Malraux. Il s'agissait de l'aménagement du Languedoc, présenté comme la naissance d'une "*Californie française*". A cette époque, en Languedoc, le ter-

rain ne valait rien. Achetés à bas prix, sous des noms d'emprunt, par des agents fonciers, plusieurs centaines d'hectares ont été cédés à des prix dérisoires par les collectivités publiques. C'est à ce moment-là que la corruption a commencé. Elle a conduit à l'une des plus formidables opérations spéculatives jamais imaginées en France (les prix d'achat étaient contrôlés mais pas les prix de vente).

L'auteur a compris que ces opérations allaient rapporter des sommes colossales à des entreprises privées mais aussi à des individus bien informés. Les profits réalisés dans cette affaire fondèrent des fortunes locales dont certaines furent à l'origine de carrières politiques. Son président de Chambre, informé de ce qu'il a découvert, refusera de creuser cette affaire. Peut-être était-il trop confiant dans la nature humaine ? Les scandales annoncés seront vite étouffés.

Autre mission, courte, à l'O.R.T.F. Autre cas de conscience. Orienté et aidé par des syndicats écœurés des abus, il commence ses investigations par un inventaire des instruments de musique : il manquait une quinzaine de violons, une demi-douzaine de violoncelles, des contrebasses, des bois, des cuivres et des timbales. La même investigation au sujet du parc automobile révèle qu'il manque 9 DS 19 et une vingtaine d'autres véhicules divers. Concernant le personnel, plusieurs personnes recevaient jusqu'à trois salaires. C'est à ce moment-là que son président de Chambre lui propose d'alléger sa charge. Proposition suivie par la nomination d'un autre rapporteur !

Dernière mission à la Cour des comptes, il est chargé de contrôler la ville d'Albi et spécialement son hôpital qui ne l'avait pas été depuis plus de 30 ans. En exploitant les registres, sur la suggestion d'une sage-femme, il découvre que les deux médecins accoucheurs attachés à l'hôpital exigent que les sages-femmes pratiquent seules les accouchements et qu'elles imitent leurs signatures pendant qu'ils se consacrent à la clinique privée qu'ils exploitent en ville !

Les détournements représentaient l'équivalent de quelques milliers de nos euros actuels et, qui plus est, les médecins mettaient en danger la vie de leurs patientes et de leurs nouveau-nés. Le rapport qu'il établit lui vaudra de chaleureuses félicitations mais lorsqu'il le présentera à la 4^{ème} chambre de la Cour, il s'apercevra que ses propositions (le remboursement à la Sécurité sociale des sommes détournées) ont été réduites d'un quart et que la transmission au Parquet, qu'il avait demandée, n'est pas retenue. Il refuse de signer ce rapport. Ecœuré, il quitte la Cour des Comptes en jurant de ne plus jamais y

remettre les pieds. Pourtant, il y retournera vingt ans après : pour la présider.

La politique

Les desseins de François Mitterrand, qui souhaitait que Pierre Joxe devint député de Saône-et-Loire, arrivaient à point nommé.

Nous ne pouvons pas ici reprendre toutes les difficultés rencontrées par l'auteur, mais nous nous devons d'évoquer la réhabilitation des généraux félons de l'O.A.S. qui est certainement l'épisode de sa carrière qui l'a le plus bouleversé et blessé. Ce projet d'amnistie heurte sa conscience. Pierre Joxe refusant de le voter, entraînant avec lui la quasi-unanimité du groupe socialiste qu'il préside à l'Assemblée nationale, Mitterrand fera passer ce texte, par l'intermédiaire du Premier ministre Pierre Mauroy et du Secrétaire d'Etat aux Rapatriés, Raymond Courrière, en utilisant le fameux 49.3 qui permet d'adopter sans vote, s'il n'y a pas de motion de censure. Ce qui fut le cas. Il n'y eut donc pas de vote ; l'auteur en sera choqué et se sentira piégé.

Il avoue qu'il pense souvent à cette période, qu'il regrette d'avoir "*plié*", qu'il aurait peut-être dû démissionner. Ce souvenir est "*amer*" et l'on sent bien que cette question le taraude encore.

Bien d'autres situations délicates sont rappelées dans ce livre, vécues notamment pendant le mandat de Pierre Joxe au Conseil constitutionnel. Il a exprimé ses désaccords sur l'extension de la garde à vue des mineurs, le mode de désignation des patrons de l'audiovisuel public, le CPE, etc...

Au moment où son mandat se termine, il souhaite que soient publiées les "*opinions différentes*" exprimées par les membres du Conseil qui ne partagent pas le point de vue de la majorité et qui désirent que leurs positions soient rendues publiques.

Ce livre courageux écrit par un grand Monsieur, connu pour sa droiture, son intégrité, son autorité et son courage, qui a dû choisir à plusieurs reprises entre ses convictions, la discipline de son parti et la raison d'Etat, suscite l'admiration et invite à réfléchir. Il ne pourra que passionner les lecteurs d'*Après-demain* qui doivent absolument le lire mais aussi le faire lire à leur famille, leurs amis, leurs relations les plus élargies. Il devrait figurer dans toutes les bibliothèques des lycées et universités pour être mis à la disposition des étudiants qui y trouveront, pour leur vie professionnelle, un modèle de droiture exceptionnel et le conseil de "*ne jamais se laisser intimider par personne*".

Denise Jumontier

Dans chaque numéro : le dossier facile à classer, méthodique et objectif d'un sujet actuel, politique, économique ou social, conçu pour aider ceux qui veulent comprendre les problèmes contemporains (bibliothèques - services de documentation) et ceux qui ont la charge de les expliquer : enseignants, éducateurs, syndicalistes, animateurs de groupes...

Après-demain n'est pas vendu dans les kiosques, mais seulement dans quelques librairies, il faut le commander ou s'abonner. Les numéros déjà parus et non épuisés sont encore en vente. Retrouvez-les, avec les collections reliées des numéros par année, sur le site www.fondation-seligmann.org

Numéros parus en 2008

- N° 5 (NF)** La formation du citoyen
N° 6 (NF) France 2008, terre inhospitalière
N° 7 (NF) La loi, génératrice d'égalité et d'inégalités
N° 8 (NF) France, terre inégalitaire. Droits à défendre, droits à conquérir

Numéros parus en 2009

- N° 9 (NF)** Le rôle des parents - responsables, démissionnaires, dépassés ?
N° 10 (NF) L'alcoolisme : un fléau évitable
N° 11 (NF) Se loger, un privilège
N° 12 (NF) La santé publique : enjeux, évolutions, solutions

Numéros parus en 2010

- N° 13 (NF)** Après nous... Quel monde ? Quelle société ?
N° 14 (NF) Le service civique

Bon de commande page 16

Achetez les collections reliées de nos numéros

(Numéros ancienne formule parus avant 2007)

2003 La jeunesse entre éducation et répression
L'Afrique aujourd'hui
Vie République ?
La guerre au XXI^e siècle
Gestion des âges et retraites
Le libéralisme économique à l'épreuve des faits

2004 Lobbying, communication d'influence et démocratie
Les frontières de l'Europe
Démocratiser la mondialisation
Communication et citoyenneté
La réforme de l'assurance-maladie
Une France sécuritaire ?

2005 Les discriminations
Travail et droits de l'homme
Immigration et idées reçues
Développement durable :
stratégie et communication

2006 Francophonie et diversité culturelle
Euro-méditerranée : enjeux et défis
Europe : sociale, civique, solidaire

Collection Nouvelle Formule (NF)

2007 • Le statut des femmes dans le monde N° 1, 2 et 3
et • L'identité française

2008 • La formation du citoyen
• France 2008, terre inhospitalière
• La loi, génératrice d'égalité et d'inégalités
• France, terre inégalitaire. Droits à défendre, droits à conquérir

Les collections 1970 - 1971 - 1975 - 1976 - 1979 - 1980 - 1984 - 1989 - 1993 - 1994 sont épuisées

Abonnement annuel ordinaire* : 34 € • Étudiants, syndicalistes et groupés (5 et plus) : 26 €
• Encouragement 54 € • Étranger 51 €

Prix du numéro* : France : 9 €. Étranger : 11 €

Collections reliées des numéros par année avant 2007 au tarif de 34 €

Collection reliée des années 2007-2008 au tarif de 60 €

Paielement par chèque bancaire ou par virement à l'ordre de :

Fondation Seligmann - Journal Après-demain
Organe de la Fondation Seligmann - BP 458-07 - 75327 Paris Cedex 07
Siret 493 754 246 00012 - APE 9499 Z

Paielement en ligne sur le site de la Fondation Seligmann
www.fondation-seligmann.org

* Remise libraire : 10% - TVA non applicable (Art. 293 B du CGI)